Nations Unies

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

TRENTIÈME SESSION

Documents officiels

2364e SÉANCE PLÉNIÈRE

Vendredi 26 septembre 1975, à 15 h 15

NEW YORK

SOMMAIRE

Pages

Point 9 de l'ordre du jour :
Débat général *(suite)* :
Discours de M. Sauvagnargues (France) 239
Discours de M. Frydenlund (Norvège) 244
Discours de M. Sepetu (République-Unie de Tanzanie) .. 247
Discours de M. Çağlayangil (Turquie) 251
Discours de M. Chavan (Inde) 254
Discours de M. FitzGerald (Irlande) 258
Discours de M. Rinchin (Mongolie) 263

Président : M. Gaston THORN (Luxembourg).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale *(suite)*

1. M. SAUVAGNARGUES (France) : C'est avec un vif plaisir, Monsieur le Président, que je tiens, tout d'abord, à vous adresser mes félicitations et celles de mon pays. Je me réjouis personnellement de voir mon collègue et ami, M. Gaston Thorn, présider aux travaux de l'Assemblée générale. Par ce choix très heureux, l'Assemblée n'a pas seulement rendu hommage à un pays dévoué à la cause de la paix et de la coopération internationales; elle a voulu s'assurer les lumières d'un homme d'Etat particulièrement expérimenté et avisé, qui est aussi l'un des grands artisans de la construction de l'Europe. Vous avez constamment, Monsieur le Président, mis l'accent sur la vocation d'ouverture de cette Europe unie à l'égard du reste du monde, et tout particulièrement des pays en développement. Ce souci — vous le savez — est aussi au premier chef celui du Gouvernement français. La France ne peut donc que se féliciter de voir le grand Européen que vous êtes assumer la charge et les responsabilités qui lui ont été confiées par cette Assemblée.

2. Comment ne pas évoquer aussi ce que nous devons au Président sortant, M. Bouteflika, à qui — dans des conditions particulièrement difficiles — a incombé la haute mission de présider la session précédente de l'Assemblée ainsi que la septième session extraordinaire ?

3. Permettez-moi, enfin, de saluer le Secrétaire général, M. Waldheim, qui préside aux travaux de l'Organisation avec une autorité, une compétence et une impartialité universellement reconnues.

4. La réunion annuelle de l'Assemblée générale est pour chacun de nous — qui représentons ici nos gouvernements respectifs mais nous sentons aussi, à ce titre, responsables des intérêts supérieurs de la communauté mondiale en devenir — un moment particulièrement privilégié.

5. La crise que nous traversons, qui, pour la première fois peut-être dans l'histoire, affecte l'ensemble de l'univers, résulte d'une véritable mutation, d'une rupture en profondeur des équilibres anciens. Les bouleversements qu'elle entraîne, les risques qu'elle comporte font peser une réelle menace sur notre devenir. Mais le propre de l'homme est sa capacité à réagir pour contrôler son destin.

6. De cette réaction salutaire — et c'est sans doute la donnée la plus encourageante du bilan de l'année écoulée — la septième session extraordinaire vient de porter témoignage. Devant la montée des périls, nous avons tous reconnu l'évidente mondialisation des problèmes économiques et politiques de notre temps ainsi que la nécessité, pour les résoudre, de tirer toutes les conséquences de notre indissoluble solidarité.

7. Cette prise de conscience nous aide à situer, et à situer très haut, la responsabilité collective qu'exercent nos gouvernements. Il s'agit de dominer, il s'agit de contrôler ce que le Président de la République française a qualifié "de crise de l'espèce". Cette fièvre de changement par laquelle le genre humain est aujourd'hui travaillé, il nous appartient d'en maîtriser l'évolution car cette crise est finalement une crise de croissance de l'humanité tout entière. Elle est la rançon des immenses progrès que nous avons réalisés tant sur le plan technique que sur le plan politique. Elle est le fruit des inégalités et des injustices qui subsistent.

8. Dans cette longue marche des hommes vers la réalisation des objectifs des Nations Unies, la justice économique est encore en retard sur l'évolution politique et le désir des Etats moins favorisés de recueillir leur juste part des fruits de la croissance économique est sans aucun doute légitime. Mais dans la mesure où cette volonté politique pouvait s'exprimer en termes idéologiques, dans la mesure aussi où les pays riches pouvaient se crisper dans une réaction de défense de leurs privilèges, on risquait de voir se créer et s'exacerber de fatales tensions.

9. A la fin de l'année 1973 et au début de l'année 1974, une dérive infiniment dangereuse s'amorçait vers la division du monde en blocs hostiles. La France, par la voix de son président, a souligné à temps la gravité du péril et montré les voies dans lesquelles il fallait s'engager pour le conjurer.

10. Son appel a été entendu et j'aime à penser qu'il a contribué à l'évolution très positive que nous avons constatée au cours de ces derniers mois. Les résultats déjà acquis, qu'il s'agisse de la résolution finale de la septième session extraordinaire [*résolution 3362 (S-VII)*] ou de la reprise, maintenant prochaine, du dialogue proposé par la France entre pays industriali-

sés et en développement, garantissent que nous sommes désormais sur la bonne route.

11. Je ne m'étendrai pas, bien que le sujet soit d'importance, sur le bilan de la septième session extraordinaire sinon pour marquer à nouveau la complémentarité des résultats obtenus avec les travaux qui vont se poursuivre au sein de la conférence élargie qui va faire suite à la deuxième réunion préparatoire de Paris. Notons à cet égard que l'importance même des sujets qui vont être traités fait ressortir la dimension politique de l'entreprise qui est engagée au nom de la communauté internationale et en liaison étroite avec l'Organisation des Nations Unies.

12. Aussi est-il désormais tout à fait clair que nous devons nous proposer comme objectif l'instauration progressive d'un ordre mondial, politique et économique, fondé, non sur des rapports de force, mais sur le dialogue, sur la solidarité et sur le respect des intérêts d'autrui.

13. Il nous faudra à cet égard rester sur le terrain du réalisme mais aussi faire preuve d'imagination et de générosité en répondant à l'attente des plus démunis, de tous ceux pour qui les problèmes se posent dans les termes, d'une tragique brutalité, de la faim, de la mort ou de la privation de liberté.

14. Proclamons enfin, dans un monde où l'esprit de violence hélas subsiste, où les manifestations odieuses du terrorisme et de la prise d'otages tendent à prendre le relais des guerres classiques, que de telles actions sont contraires aux droits de la personne humaine, ne résolvent rien et corrompent les meilleures intentions. Mais reconnaissons en même temps que, pour rompre l'engrenage de la violence, il faut que soient partout reconnus les droits des hommes et les droits des peuples.

15. Ne nous dissimulons pas l'immensité de la tâche à accomplir. Il reste beaucoup à faire pour mettre en œuvre réellement et concrètement les buts et les objectifs de l'Organisation. Il y faudra de la part de tous une volonté persévérante, s'exerçant par l'intermédiaire d'instruments efficaces.

16. Le cadre des efforts que nous avons à déployer en commun nous est donné par la Charte. C'est dire le prix qui s'attache à l'efficacité des Nations Unies.

17. L'Organisation, qui a maintenant 30 ans, a pu décevoir ceux qui oubliaient que sa capacité à apaiser les conflits dépendait du concours apporté par les Etats Membres. Elle a en fait accompli une œuvre extrêmement positive et, comme le notait justement le Secrétaire général dans l'introduction de son dernier rapport sur l'activité de l'Organisation, elle a "... fait preuve d'une aptitude remarquable à entreprendre de nouvelles tâches, à s'adapter à un monde changeant et à faire face à des problèmes nouveaux et inattendus tout en restant dans le cadre conceptuel et organisationnel fixé par la Charte". [*A/10001/Add.1, sect. I*]

18. Cette souplesse, en même temps que cette solidité, sont dues, sans nul doute, à la sagesse avec laquelle, à San Francisco, les fondateurs de l'Organisation ont su équilibrer l'idéal et la réalité, la rigueur des principes et le réalisme politique. Cet équilibre, qui lui a permis de résister aux épreuves du temps, est fondamental et doit à notre sens être préservé de tout perfectionnisme.

19. Il est évident que dans l'état actuel des choses, l'Organisation des Nations Unies n'est, ni ne peut être, un gouvernement mondial. La phase actuelle de l'histoire humaine est celle de l'affirmation de l'indépendance. Elle est aussi celle de la concertation plus que jamais nécessaire entre Etats souverains. Cette remarque réduit à sa juste mesure le problème posé par l'apparition de majorités, d'ailleurs changeantes, dans les assemblées internationales, phénomène naturel dès lors que la loi est celle de la démocratie, donc du nombre, mais phénomène qui ne doit pas voiler la vocation véritable de ces assemblées, et d'abord la nôtre, qui est de rechercher l'assentiment à des règles ou à des intentions universellement acceptées. La Charte n'a pas non plus créé un régime mondial d'assemblée. Elle prévoit que s'appliquent entre nous des procédures permanentes d'ajustement, dont la répartition des responsabilités entre l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité constitue un bon exemple, parce que fondé sur des réalités qu'il serait périlleux d'oublier.

20. Il est non moins évident que l'ONU ne sera fidèle à elle-même et ne remplira sa mission que si elle respecte le principe cardinal de l'universalité, aussi bien en accueillant tous les Etats qui présentent les conditions requises qu'en s'interdisant d'exclure, en dehors des cas strictement prévus par la Charte, ceux dont la politique peut déplaire. Il s'agit, dans les deux cas, de ne pas enfreindre la règle d'or de l'universalité vers laquelle des progrès décisifs ont été accomplis au cours des dernières années.

21. Nous nous félicitons à cet égard qu'un nouveau pas ait été accompli avec l'admission de trois nouveaux Membres : îles du Cap-Vert, Sao Tomé-et-Principe et Mozambique.

22. Nous étions, pour notre part, prêt à nous prononcer également en faveur des candidatures des deux Viet Nam ainsi que de la République de Corée du Sud, pays avec lesquels nous entretenons des relations diplomatiques et amicales et que nous souhaitons voir entrer dans l'Organisation. Nous regrettons que la tournure prise par les débats du Conseil de sécurité n'ait pas permis qu'il en soit ainsi dès cette année.

23. C'est parce qu'elle attache le plus grand prix à ce principe d'universalité que la France considère que toute mesure qui viserait à suspendre ou à exclure l'un quelconque des Membres introduirait dans l'Organisation un élément de méfiance et de pression totalement opposé à l'esprit de dialogue qui doit y régner.

24. C'est en restant elle-même, c'est-à-dire le forum privilégié et universel de la concertation et du dialogue que l'Organisation sera le mieux en mesure de faire passer dans la réalité les idéaux de la Charte.

25. Dans cet effort d'acheminement vers un meilleur ordre politique et économique mondial, je relèverai d'abord deux éléments qui constituent des motifs solides de confiance en l'avenir. Le premier a trait à l'évolution positive des ensembles régionaux, le second à la détente en Europe.

26. La concertation mondiale — qu'il convient de faire prévaloir — n'exclut nullement, mais au contraire suppose le regroupement des efforts de coopération en ensembles régionaux. A condition qu'ils se refusent à tout glissement vers la constitution de blocs

antagonistes et aient pour règle l'ouverture et le dialogue, ces groupes d'Etats constituent un facteur de conciliation et de développement de la coopération internationale. Telle est, vous le savez, la maxime et la raison d'être des neuf membres de la Communauté européenne.

27. Je crois exemplaire à bien des égards — je l'ai déjà dit l'année dernière — l'entreprise engagée dès les lendemains de la dernière guerre mondiale par six pays d'Europe occidentale.

28. La construction commencée à six se poursuit maintenant à neuf. Par un vote dépourvu d'ambiguïté le peuple britannique a récemment affirmé son engagement irréversible dans la voie de l'édification européenne. Celle-ci se poursuit activement, dans une volonté à la fois d'ambition et de pragmatisme. De cet esprit témoigne la décision, prise l'an dernier par les chefs de gouvernement et aujourd'hui pleinement entrée dans les faits, de se réunir périodiquement afin d'assurer la cohérence et la dynamique nécessaires du processus de construction interne ainsi que des attitudes et des actions de l'Europe dans le concert international.

29. Car cette Europe n'est nullement, au contraire de certaines affirmations, égocentrique et préoccupée seulement de son propre avenir. Elle a, dès l'origine, entendu apporter sa contribution sur la scène mondiale, comme centre indépendant de décision et d'initiative et aussi comme élément d'équilibre et d'imagination dans un monde d'interdépendance et d'ouverture réciproque.

30. Telle est la haute portée de la déclaration que les neuf chefs d'Etat et de gouvernement européens ont souscrite lors de leur réunion, le 17 juillet à Bruxelles.

31. Le Président en exercice des neuf pays, M. Rumor, mon collègue italien, a dressé le bilan de l'action déjà engagée [*2357e séance*]. Je me contenterai, pour ma part, de rappeler l'importance de la contribution apportée par la Convention ACP-CEE de Lomé, qui, dès le début de cette année, a ouvert la voie à des formules nouvelles de coopération.

32. Je citerai en second lieu, pour souligner l'importance politique qu'il revêt, le dialogue euro-arabe, engagé aujourd'hui entre la Communauté européenne et l'ensemble des pays de la Ligue des Etats arabes. Il s'agit de tisser entre deux groupes de peuples incarnant deux des civilisations qui se partagent l'ancien monde et que l'histoire a, tour à tour, vu s'affronter ou s'allier, des solidarités nouvelles adaptées aux nécessités de ce temps.

33. L'Europe de la Communauté est ainsi, Monsieur le Président, et je sais ne pas avoir à en convaincre l'un de ses principaux animateurs, une voix multipliée qui sait se faire entendre, en faveur du développement de la coopération internationale. C'est dire que l'Europe se veut au service de la paix et de la démocratie, respectueuse des intérêts et des libertés d'autrui. Les positions qu'elle a prises à l'égard du Moyen-Orient, de Chypre ou du Portugal en portent témoignage.

34. La consolidation de la détente en Europe est une autre donnée positive majeure, qui doit faciliter notre concentration sur les vrais problèmes qui vont se poser à l'humanité en cette fin du XXe siècle. La France qui, il y a 10 ans, a donné l'impulsion initiale, a, dans le cadre d'une étroite concertation avec ses partenaires de la communauté, participé activement aux travaux de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe; elle a contribué à ce que l'Acte final de la Conférence, signé à Helsinki le 1er août, non seulement consacre l'engagement des participants d'exclure tout recours à la force, mais jette les bases du développement de l'entente et de la coopération entre les Etats signataires. Il reste, bien sûr, à traduire dans la réalité les déclarations d'intentions très précises qui ont été faites quant au développement des échanges d'hommes et d'idées, et ainsi à donner un contenu positif à la détente. C'est parce qu'elle croit à la sincérité de la volonté de détente de tous ses partenaires que la France entend appliquer avec eux la lettre et l'esprit des décisions d'Helsinki. En tout cas, un point final a d'ores et déjà été mis à une époque révolue : celle de la guerre froide. Un objectif a été fixé en commun : celui de l'entente et de la coopération. C'est là un résultat non négligeable qui constitue un utile précédent pour l'ensemble du monde.

35. Félicitons-nous, à cet égard, que dans d'autres régions du globe, quelques progrès aient été enregistrés sur la voie de la conciliation et de l'apaisement des conflits.

36. Je veux parler en premier lieu du Moyen-Orient. Il est à peine besoin, de rappeler les trois principes sur lesquels, selon nous, doit nécessairement se fonder un règlement de paix durable : évacuation des territoires occupés par Israël en juin 1967; reconnaissance du droit des Palestiniens à une patrie; droit de tous les Etats de la région à vivre en paix dans des frontières sûres, reconnues et garanties.

37. La France estime indispensable que, pour la mise en œuvre de ces trois principes, l'esprit de dialogue l'emporte sur l'esprit d'affrontement. C'est pourquoi elle a salué, et considère comme un pas positif, l'accord de désengagement signé à Genève, le 4 septembre, par les représentants de l'Egypte et d'Israël. Cet accord constitue, à nos yeux, un témoignage méritoire et encourageant de l'attachement des parties concernées aux méthodes de négociations.

38. La détente ainsi créée doit permettre, comme le Président el-Sadate de l'Egypte l'a souligné, et comme M. Henry Kissinger des Etats-Unis l'a marqué il y a quelques jours à cette tribune [*2355e séance*], de s'engager maintenant sur la voie d'un règlement d'ensemble qui, s'attaquant aux problèmes de fond, est seul susceptible d'écarter les risques d'autres crises majeures et de fonder une paix durable entre Israël et ses voisins. Sans préjudice de ce qui pourrait encore être fait sur d'autres fronts, une approche globale s'impose. Mon gouvernement l'a toujours préconisée. De même, lorsque se posera la question des garanties d'ensemble pour affermir la paix dans cette région, la France, et je pense l'Europe, seront prêtes à y participer activement.

39. Je ne voudrais pas quitter le Moyen-Orient sans évoquer les épreuves que traverse actuellement le Liban. Mon gouvernement et la Communauté européenne ont tenu à marquer l'importance essentielle qui s'attache au maintien de l'indépendance, de l'unité et de l'intégrité de ce pays ami qui constitue un facteur indispensable de l'équilibre régional. Je suis persuadé que toutes les tendances de la communauté libanaise, ainsi que toutes les parties concernées,

conscientes de la gravité de la situation, auront à cœur de faciliter l'action du gouvernement en vue du maintien de l'ordre public et du renforcement de la cohésion nationale.

40. En Asie, la paix est enfin revenue au Viet Nam. Mais la durée du conflit, les dommages causés, les souffrances subies rendent plus urgent et plus nécessaire encore qu'ailleurs l'établissement d'une véritable coopération. La France, qui entretient depuis 1954 des rapports officiels avec la République démocratique du Viet Nam a amorcé des relations avec les nouvelles autorités de la République du Sud Viet Nam et reste prête à participer activement à la reconstruction du pays. Elle souhaite entretenir avec le peuple vietnamien des rapports fondés sur l'estime et la confiance mutuelles.

41. En ce qui concerne le Cambodge, le Gouvernement français a, on le sait, proposé au Gouvernement cambodgien, le 12 avril dernier, l'établissement de relations diplomatiques. Nous restons animés des mêmes dispositions à l'égard de ce pays.

42. Cette revue de ce qui peut alimenter nos espoirs serait gravement incomplète si je n'évoquais pas en quelques mots l'évolution positive de ce continent de l'avenir qu'est l'Amérique latine, dont l'influence politique, économique et intellectuelle s'exerce et s'exercera de plus en plus sur les affaires du monde. Le sujet est trop vaste pour que je m'y étende. Je me contenterai de marquer toute l'importance que la France attache à l'approfondissement de sa coopération avec tous les pays de l'Amérique latine. Je mentionnerai à cet égard la satisfaction de ma délégation devant la reprise de nos relations avec le Pérou.

43. L'Afrique est un autre continent de l'avenir, auquel la France et l'Europe sont unies par des liens dont la solidarité est sans doute de nos principaux motifs de confiance en l'avenir. Mon pays a conduit à l'indépendance de nombreux pays amis avec lesquels il maintient des relations de coopération d'une particulière intimité. Il entend que soit respecté le choix de tous les Africains de décider librement de leur sort et d'assumer, dans les conditions de leur choix, la responsabilité de leur destin.

44. Tout récemment, il a consulté sur son avenir la population des Comores. Celle-ci, dont la grande majorité s'est prononcée pour l'indépendance a, sans attendre que s'achève le processus constitutionnel, décidé, par le truchement de ses députés, de prendre en main la direction de ses propres affaires. Le Gouvernement français en a pris acte et a fait savoir qu'il était disposé à entamer immédiatement les pourparlers concernant le transfert des responsabilités. Il souhaite toujours qu'un accord entre les Comoriens permette de fixer le cadre dans lequel ce nouvel Etat abordera son destin. Dans ce cas, comme dans d'autres, la France est fidèle à sa politique constante de respect du droit à l'autodétermination.

45. Je ne voudrais pas conclure sur ce point sans saluer d'un mot la reprise des relations diplomatiques entre mon pays et la Guinée.

46. Dans ce tableau de la situation internationale, subsistent, hélas, des zones d'ombre. A Chypre, en Corée, en Afrique australe, la communauté internationale ne doit pas ménager ses efforts pour éviter que les tensions dégénèrent en conflits.

47. La question de Chypre, qui met en cause des Etats avec lesquels mon pays entretient des relations traditionnelles d'amitié et une région qui lui est tout proche, demeure au premier plan de nos préoccupations. Force est de constater que la situation résultant des événements de l'été 1974, avec les menaces permanentes qu'elle fait peser sur la paix et les épreuves infligées aux populations de l'île, non seulement n'a pas changé, mais s'est détériorée.

48. Nous avions pourtant fixé alors, par un texte adopté à l'unanimité, le cadre et les principes d'un règlement et dégagé les perspectives d'une solution qui doit être de réconciliation. Chacun sait bien, en effet, que tout doit passer par l'accord des deux communautés. Aussi, n'avons-nous cessé d'encourager, seuls ou conjointement avec les autres membres de la Communauté européenne, les pourparlers intercommunautaires entrepris, depuis le printemps dernier, avec le concours inlassable du Secrétaire général, tandis que nous appelions à la solution du problème le plus douloureux, celui des réfugiés, qui intéresse près du tiers de la population de l'île. Nous ne méconnaissons pas les difficultés de l'entreprise, mais il convient d'en souligner ici l'impérieuse urgence.

49. Je tiens donc à lancer à nouveau un appel pressant pour que, sans tarder davantage, une négociation réelle, accompagnée des mesures urgentes qui s'imposent sur le plan humanitaire à la veille de l'hiver, se noue sur des propositions précises portant sur un règlement d'ensemble qui apporterait une réponse à tous les problèmes politiques et territoriaux qui se posent à Chypre. Pareil règlement devrait être fondé sur le droit et sur la justice — sur le droit, c'est-à-dire sur l'indépendance, sur l'intégrité de Chypre — sur la justice, c'est-à-dire sur l'importance respective des communautés. C'est à cette double condition que les communautés chypriotes pourront enfin vivre en paix. Il ne nous appartient pas de leur dicter la manière dont elles doivent organiser leurs rapports. Mais, comme vient de le marquer le Président de la République française à Salonique, la France est fermement convaincue qu'on ne saurait rien bâtir de durable sur la force, ni créer le droit avec des faits accomplis.

50. Des tensions qui peuvent encore traverser l'immense continent asiatique, je ne retiendrai que l'affaire de Corée, en raison de ses répercussions à l'ONU.

51. Il est préoccupant que, plus de 20 ans après la fin des combats, subsiste en Corée une situation qui, si elle se dégradait, pourrait conduire à des développements dangereux pour la paix mondiale. Le peuple coréen en éprouve quotidiennement les effets, et la communauté internationale ressent cette anomalie persistante comme un danger presque anachronique. Aussi souhaitons-nous ardemment que l'ONU soit à même d'apporter, dès la présente session, une solution à la question de son engagement dans ce pays, en tenant compte de la nécessité de mettre sur pied des arrangements propres à préserver l'accord d'armistice. Encore faut-il que les parties directement intéressées, respectant l'esprit du communiqué conjoint du 4 juillet 1972[1], substituent le dialogue et l'esprit de compromis à la confrontation et à l'intransigeance. La France, à cet égard, a relevé avec intérêt la proposition constructive faite par le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis.

52. Qu'il me soit permis enfin de revenir un instant sur le continent africain, où subsistent des tensions auxquelles nous devons consacrer une particulière attention.

53. L'année dernière, à cette tribune, je saluais, au nom de la France, l'effort accompli par le Portugal pour mettre fin à des combats sans issue et à une situation anachronique dans les territoires qui relevaient de sa souveraineté. Nous avons pu constater que, en dépit de ses propres difficultés, le Gouvernement portugais est resté fidèle à ses engagements. A notre satisfaction se mêlent pourtant les soucis que nous cause la guerre civile qui ravage l'Angola, pays qui semblait pourtant destiné à la prospérité. Mon gouvernement, pour sa part, souhaite que les combats cessent et que ce pays puisse accéder prochainement à l'indépendance dans une concorde retrouvée.

54. Mais c'est surtout l'Afrique australe qui reste un sujet majeur d'inquiétude.

55. Sans doute depuis un an avons-nous pris note de certains indices qui paraissent traduire un changement d'orientations. Nous pensons en particulier que le Gouvernement de l'Afrique du Sud peut et doit jouer un rôle pour conduire à l'avènement en Rhodésie, dans des délais raisonnables, d'un gouvernement fondé sur la règle de la majorité.

56. Au sujet de la Namibie, le Gouvernement sud-africain fait des déclarations partiellement encourageantes mais qui restent ambiguës. Nous ne cesserons de souligner l'importance que nous attachons à ce que le peuple namibien soit mis en mesure d'exprimer rapidement et librement ses vues sur l'avenir politique et la structure constitutionnelle du territoire.

57. Dans cette évocation des problèmes de l'Afrique, le Gouvernement français ne saurait oublier celui, combien pénible, de l'*apartheid*, doctrine contraire aux droits de l'homme, doctrine qui choque profondément notre conscience. La condamnation catégorique que la France porte contre les mesures de discrimination raciale a conduit récemment le Président de la République française à définir de la façon la plus limitative notre politique en ce qui concerne les ventes d'armes à l'Afrique du Sud.

58. Celle-ci doit répondre à l'appel de la communauté internationale : elle doit savoir que le temps qui reste pour satisfaire par des mesures concrètes les légitimes aspirations qui s'expriment, tant sur place qu'au dehors, est désormais compté.

59. Dans tous ces domaines, la France, il est inutile de le dire, poursuivra, sans relâche, ses efforts en vue de faire prévaloir la conciliation et la concertation.

60. Apaiser les conflits, réduire les tensions, favoriser le dialogue, autant d'impératifs quotidiens auxquels la communauté internationale ne peut plus se dérober. Mais il faut aller plus loin. Il faut ensemble répondre aux défis lancés à l'existence même de l'humanité.

61. Ce sont ces problèmes à long terme que je voudrais, pour conclure, évoquer brièvement devant vous.

62. Le premier, dans l'âge nucléaire, est bien évidemment le maintien et la consolidation de la paix.

63. Pouvons-nous mettre un terme à l'état chronique d'insécurité dont souffre l'humanité depuis le début de son histoire et qui depuis l'apparition des armes de destruction massive menace sa survie ? Si la communauté internationale estime, avec la France, que cet idéal, certes lointain, n'est pas inaccessible et, qu'en tout cas, il n'y a pour l'espèce humaine plus d'alternative à la paix, nous devons nous mettre à l'ouvrage.

64. Sur cette longue route, le désarmement, un désarmement réel, universel, contrôlée, est et reste plus que jamais une nécessité.

65. La France, en ce qui la concerne, s'est prononcée en faveur du projet de conférence mondiale que l'Organisation étudie actuellement, projet qui, s'il est assuré du soutien de toutes les puissances militaires, en particulier des cinq puissances nucléaires, peut faire sortir l'entreprise de l'ornière dans laquelle elle se trouve aujourd'hui enlisée.

66. Je voudrais, à cette occasion, préciser le point de vue du Gouvernement français à l'égard des principaux traités conclus dans le domaine de l'armement nucléaire. Le caractère à ses yeux discriminatoire de certaines de leurs clauses a détourné mon pays d'y adhérer. Mais la France, elle l'a déclaré, entend se comporter comme si elle en était signataire. La France est pleinement consciente des responsabilités que comporte le statut de puissance nucléaire qui est le sien. Elle estime avec la majorité des nations que la prolifération des armes nucléaires doit être évitée. Mon gouvernement a déjà fait connaître son intention de participer à cette œuvre. Je la confirme aujourd'hui à cette tribune, comme je déclare sa volonté de participer à tout effort réel susceptible d'entraîner une réduction effective et contrôlée et de soulager les peuples du fardeau et de la menace de la course aux armements.

67. Un monde qui, grâce à un désarmement véritable et à l'adoption de méthodes de règlement pacifique des différends, serait enfin libéré de ses hantises, pourrait se consacrer à l'aménagement raisonnable de ses ressources, de ses méthodes de production et de son mode de vie.

68. Nous vivons depuis 30 ans dans l'obsession du cauchemar nucléaire. Mais l'humanité n'est-elle pas aussi menacée de périr faute d'oxygène ou d'eau, agglutinée sur une terre devenue pour elle trop étroite ? De telles perspectives ne relèvent plus de la science fiction car nous sommes entrés dans l'ère des ressources finies. Or, il faut bien constater l'inaptitude actuelle de notre communauté mondiale à traiter ces problèmes fondamentaux. Ne faut-il pas réfléchir et agir en commun pour remédier à cette situation ?

69. La démesure et l'imprévoyance de la civilisation industrielle revêtent d'autres aspects plus subtils mais tout aussi dramatiques. Nous portons atteinte avec une folle présomption aux équilibres établis par la vie depuis des millions d'années. Autre problème universel qui doit être pris en considération par les Nations Unies.

70. C'est enfin au service de l'homme, de tous les hommes, que doit être mis le développement des forces productives de l'humanité. Nous sommes d'accord sur la nécessité d'un effort de réorganisation afin de mettre un terme à d'insupportables inégalités. Des centaines de millions d'hommes dans le monde

sont menacés par la famine. La majorité de l'humanité vit dans une misère indigne de l'homme. C'est dire que l'expansion continue de l'économie mondiale est et reste indispensable. Mais nous ne devons pas nous laisser entraîner pour autant à une mystique de la production et de la consommation, ni oublier notre finalité véritable, qui est l'épanouissement spirituel et intellectuel des hommes. Ne devenons pas les agents, et finalement les esclaves d'une économie dévorante. Il faut aborder le grand problème de la croissance sous son double aspect : moyens en vue d'assurer une expansion équilibrée, fins qu'on doit assigner au dur labeur des hommes.

71. Les thèmes de recherche que je viens de suggérer débouchent sur une préoccupation fondamentale, qui est au fond la justification de toute vraie politique, à savoir le respect et l'épanouissement de la personne humaine. Cette préoccupation a constamment inspiré l'Organisation, dont l'œuvre dans le domaine des droits de l'homme est considérable. Mais le combat pour la reconnaissance et le respect des droits fondamentaux est loin d'être achevé. Il nous faut le poursuivre avec détermination et le mener à bien.

72. En période de mutation et de crise, on se trouve toujours en présence de deux grandes tendances : le mouvement et l'immobilisme.

73. Parce que c'est sa tradition, parce que c'est sa vocation, parce qu'elle ressent elle-même profondément la nécessité du changement, la France est prête à mettre ses moyens, son imagination et sa générosité au service de l'avènement d'un monde plus juste, plus pacifique et plus uni.

74. L'Organisation et tous ses Membres peuvent compter sur la contribution active de mon pays à cette œuvre indispensable de solidarité mondiale.

75. M. FRYDENLUND (Norvège) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, je voudrais, avant toutes choses, vous féliciter à l'occasion de votre élection aux importantes fonctions qui sont les vôtres. La partie du monde d'où je viens n'aurait su trouver de meilleure représentation à la présidence de cette Assemblée, étant donné votre expérience, votre personnalité et le talent avec lequel vous avez su parler en son nom.

76. Qu'il me soit également permis d'exprimer notre reconnaissance pour les efforts dispensés sans relâche par le Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, au service de la paix et de la coopération internationales.

77. Un certain nombre des orateurs qui m'ont précédé se sont déjà entendus sur les travaux de la septième session extraordinaire de l'Assemblée générale qui vient de se terminer. La plupart l'ont fait de manière positive, certains allant même jusqu'à définir cette session comme un tournant dans les rapports entre pays riches et pays pauvres. Mon gouvernement partage cet espoir. Grâce à la résolution unanime de la septième session extraordinaire [*résolution 3362 (S-VII)*], ont été créées les prémisses nécessaires pour s'attaquer aux problèmes de l'injustice et de l'iniquité par la coopération plutôt que par l'affrontement. Les décisions de cette session extraordinaire ont été fondées sur la compréhension du fait que le processus de développement est une responsabilité qui nous est commune à tous.

78. Mon gouvernement attache la plus grande importance au fait qu'on ait pu parvenir à un consensus. Il nous faut maintenant démontrer qu'un consensus est quelque chose dont on peut se servir. La mise en œuvre des décisions prises à la septième session extraordinaire est d'une importance capitale à cet égard. Il nous faut démontrer à ceux qui sont encore sceptiques qu'il s'agissait d'un consensus véritable. C'est alors, et alors seulement, que nous aurons pris les premières décisions nécessaires à l'introduction d'un ordre économique mondial plus équitable qui est ce que nous voulions faire de la session extraordinaire. C'est alors, et alors seulement, que nous pourrons maintenir l'esprit qui a soufflé sur cette Assemblée au cours des dernières semaines.

79. Mon gouvernement pense que l'appel lancé pour la création d'un nouvel ordre économique international est urgent et qu'il affecte également nos priorités nationales. Nos réactions doivent refléter comme il se doit ce sentiment d'urgence. C'est pour cette raison que le Gouvernement norvégien a soumis au Parlement un rapport complet qui contient des propositions concrètes sur nos relations économiques générales avec les pays en développement. Dans ce rapport, notre gouvernement affirme à nouveau l'engagement qu'il a pris de transférer des ressources réelles, transfert atteignant le chiffre de 0,7 p. 100 de notre produit national brut cette année et de 1 p. 100 en 1978, et ce entièrement sous la forme d'assistance publique au développement sur la base de dons. Cela définit également la politique qu'il nous faut suivre si nous voulons être à la hauteur des exigences des sixième et septième sessions extraordinaires dans les domaines du commerce, de l'industrialisation et des relations économiques internationales comprises dans leur sens le plus vaste.

80. Le caractère unanime des décisions de la septième session extraordinaire nous donne l'espérance que, dans ce processus de mise en œuvre, nous saurons transcender les limites d'ordre national, politique et économique. Mon gouvernement craint, cependant que nous ne nous heurtions à d'autres limites auxquelles nous n'avons pas jusqu'à ce jour accordé une attention suffisante. Je pense, en particulier, aux imperfections de la communauté mondiale d'aujourd'hui du point de vue de l'organisation et des structures. Nombre de revendications justifiées des pays en développement viennent moins d'un manque de volonté politique du monde développé que des imperfections des organisations existantes. Mon gouvernement est d'avis qu'il s'agit là d'un problème auquel les Membres de l'ONU devront accorder une attention sans cesse croissante au cours des années à venir. Pour que les Nations Unies puissent œuvrer efficacement au service du développement, il faut les revoir de fond en comble dans leur ensemble. C'est là la condition préalable à toute réalisation des objectifs déclarés par cette session. L'appareil international dont nous disposons aujourd'hui pour traiter des problèmes du développement est devenu si complexe que les experts eux-mêmes ont cessé de voir clairement sa structure. Le développement organisationnel s'est produit au petit bonheur et il est plus le résultat d'une prolifération que d'une évaluation coordonnée. Comme l'écrit Sir Robert Jackson dans l'introduction au rapport qu'il a établi sur la capacité du système de développement des Nations Unies

"la machine dans son ensemble est devenue impossible à administrer au sens le plus strict du terme; il s'ensuit qu'elle est devenue plus lente et plus encombrante, comme quelque monstre préhistorique".

81. C'est pourquoi il n'est que logique que la session extraordinaire, après être arrivée à un accord d'ensemble sur les questions de fond, ait également décidé la création du Comité spécial de la restructuration des secteurs économique et social du système des Nations Unies.

82. Ce comité, dans ses travaux, devra tirer parti de la somme considérable de travail déjà réalisé dans ce domaine par le groupe d'experts pour l'étude de la structure du système des Nations Unies, désigné par la vingt-neuvième session de l'Assemblée générale. Le fait que ces 25 experts venus de tous les horizons soient convenus d'un rapport unanime est en soi encourageant. A tous égards, la Norvège est à même de soutenir les propositions qui ont été faites par le groupe d'experts. Nous avons été, en particulier, heureux de prendre note des propositions tendant au renforcement du rôle joué par le Conseil économique et social. Ces propositions sont conformes à l'idée avancée par la Norvège et la Finlande à la vingt-neuvième session et ayant pour but de faire du Conseil une sorte de Conseil de sécurité permanent chargé des questions économiques et sociales.

83. Je me suis quelque peu étendu sur les aspects institutionnel et organisationnel de notre effort en vue de l'édification d'un ordre mondial plus juste. C'était nécessaire. Il ne servirait de rien d'adopter le principe d'un nouvel ordre économique international si nous n'avions pas une idée claire de la manière dont on peut, par une politique pratique, concrétiser cet ordre, de la manière dont il doit être organisé, administré, dirigé et planifié.

84. Il y a donc tout lieu de croire que l'ensemble de la structure organisationnelle internationale doit être soumise à un examen complet dans tous ces secteurs, compte tenu des besoins existants et en se fondant sur eux. Selon moi, le fossé déjà profond et qui se creuse toujours davantage entre les tâches qui nous confrontent et les moyens de coopération dont nous disposons pour leur solution, constitue un problème fondamental auquel fait face aujourd'hui la communauté mondiale. Nous devons prendre l'engagement de combler cette brèche et de résoudre de plus en plus ces problèmes par des moyens multinationaux. Nous ne saurions accepter que ces engagements ne puissent être entrepris qu'au lendemain de guerres mondiales.

85. Je parle ici en tant que représentant de l'un des plus petits Etats Membres de l'ONU. Nous, petites nations, avons un enjeu vital dans la création d'un monde mieux organisé. Nous avons besoin d'une structure au sein de laquelle nous puissions être traités comme des partenaires égaux et prendre part à la gestion de ce monde chaque jour plus interdépendant qu'est le nôtre. Nous, petites nations, sommes particulièrement dépendantes du respect général des règles de comportement et des codes de conduite de la société internationale. Mais, nous avons aussi un intérêt vital à voir la société gérée efficacement. C'est la raison pour laquelle nous devons également être disposés à faire preuve de modération. Nous devrons de plus en plus adopter des procédures de participation sélective, afin de nous attaquer aux problèmes combien complexes qui figurent à notre ordre du jour.

86. Il va sans dire que l'évolution en matière d'organisation sera différente selon qu'il s'agira d'une question touchant à la préservation de la paix et de la sécurité mondiales, de s'attaquer au problème de la pauvreté, de préserver les ressources et de protéger l'environnement, ou de sauvegarder les droits fondamentaux de l'homme.

87. La paix mondiale dépend aujourd'hui essentiellement de l'équilibre politique et militaire entre les superpuissances. Les petits pays que nous sommes, que cela nous plaise ou non, doivent reconnaître que la responsabilité d'éviter un conflit militaire majeur continuera de relever essentiellement des grandes puissances.

88. Cette reconnaissance absolument nécessaire des facteurs fondamentaux sur lesquels repose la paix mondiale ne doit pas amener, cependant, de la part des petites nations, une simple résignation. Ces pays eux aussi ont bien des occasions de prendre part aux efforts visant à édifier les bases d'une paix plus solide.

89. Une telle possibilité réside dans le renforcement de la capacité de maintien de la paix de l'ONU et dans la participation aux forces de maintien de la paix de l'Organisation. Le renforcement du rôle des Nations Unies dans ce domaine devrait également être dans l'intérêt bien conçu des grandes puissances. L'évolution récente de la situation au Moyen-Orient constitue, me semble-t-il, un bon exemple de la manière dont les efforts régionaux, combinés avec l'engagement d'une grande puissance et les efforts de paix des Nations Unies, peuvent imprimer une direction positive aux événements dans un conflit qui, depuis si longtemps, a représenté une menace sérieuse à la paix et à la sécurité internationales. Et je voudrais ici m'associer aux nombreux orateurs qui, avant moi, ont rendu hommage aux dirigeants de l'Egypte et d'Israël pour la volonté de négociation et de compromis qu'ils ont manifestée, et rendre hommage également au Secrétaire d'Etat des Etats-Unis, M. Kissinger, pour la contribution exceptionnelle qu'il a apportée à l'accord qui a été conclu.

90. Une autre possibilité qui s'offre en faveur de la paix réside dans la coopération régionale. D'importants efforts régionaux, par exemple, sont à présent déployés pour jeter un pont permettant de franchir les barrières politiques et idéologiques dans l'intérêt même de la détente. Je veux parler tout spécialement de la conclusion à Helsinki, en juillet dernier, de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. Bien que cette Conférence n'ait pas été placée directement sous l'égide des Nations Unies, ses résultats peuvent être d'importance pour les possibilités qu'a l'ONU de maintenir la paix. Les négociations au cours des différentes phases de la Conférence constituent un autre exemple excellent de la manière dont les plus petits peuvent jouer un rôle important lorsqu'il s'agit d'apporter un facteur complémentaire ou une correction nécessaire à la coopération entre grandes puissances.

91. Dans son rapport sur l'activité de l'Organisation, le Secrétaire général souligne l'urgence d'accomplir des progrès réels vers le désarmement et le contrôle des armes. Il nous rappelle en particulier que le dan-

ger de la prolifération nucléaire, non seulement demeure, mais s'est accru.

92. Il est d'importance cruciale que les Etats-Unis et l'Union soviétique continuent de déployer leurs efforts pour arriver à un accord plus large encore sur une limitation plus étendue dans le domaine des systèmes d'armes stratégiques. Les progrès réalisés sur ce plan ne sauraient manquer d'influencer utilement la volonté des autres nations d'accepter des limites à leur liberté d'action.

93. Mais la communauté mondiale tout entière doit maintenant accorder une priorité accrue au problème terrifiant de la prolifération nucléaire. Tous les pays doivent devenir parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires [*résolution 2373 (XXII), annexe*]. Une interdiction complète de tous les essais nucléaires doit intervenir. Un système toujours plus étendue de contrôle international des activités nucléaires pacifiques doit être élaboré.

94. Si la responsabilité d'éviter une guerre à grande échelle incombe au premier chef aux grandes puissances, les nombreuses et nouvelles tâches auxquelles doit s'attaquer la communauté mondiale exige des formes nouvelles d'organisation de caractère global. Par exemple, la gestion juste et efficace des ressources de la planète ou la protection de l'environnement exigeront un développement beaucoup plus poussé d'organisations internationales que nous n'en avons eu jusqu'ici l'habitude.

95. Parmi ces tâches nouvelles, il en est une sur laquelle je voudrais tout spécialement attirer aujourd'hui l'attention, c'est celle des ressources de la mer et des négociations qui se poursuivent sur le droit international de la mer.

96. Mon gouvernement attache une grande importance aux travaux de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer. Une technologie nouvelle, des besoins économiques nouveaux, des perspectives nouvelles dans le domaine des ressources, de nouvelles priorités stratégiques et politiques, ont été à l'origine de l'évolution de concepts juridiques nouveaux. Il est donc essentiel que les forces diverses en présence, forces en concurrence aussi les unes avec les autres, soient canalisées par un mécanisme de négociations internationales ordonnées, de sorte que des solutions justes et équilibrées puissent être élaborées, compte tenu des intérêts en présence parfois antagonistes.

97. De telles solutions doivent comporter des dispositions pour l'exploitation et l'exploration des ressources des fonds marins au-delà de la juridiction nationale, d'une manière qui donne vie au concept de "patrimoine commun de l'humanité". Selon nous, cela exige l'institution d'un mécanisme international vigoureux ayant des pouvoirs réglementaires étendus. Ce mécanisme sera dans l'avenir appelé à prendre des décisions de première importance, notamment en ce qui concerne l'équilibre entre les préoccupations relatives à l'exploitation d'une part et à l'environnement d'autre part. Pour être efficace, ce mécanisme devra recevoir une représentation appropriée de tous les groupes d'Etats intéressés.

98. Les négociations ont jusqu'à présent montré qu'il existe un appui général pour l'extension des droits souverains des Etats riverains sur leurs ressources naturelles dans une zone économique limitée à 200 milles nautiques. Ce principe constituera la base d'un système de gestion des ressources, encore qu'il ne constituera pas en lui-même une solution globale aux problèmes existants. Il y aura toujours une place importante laissée à la gestion internationale afin d'assurer la conservation des ressources vivantes et de continuer à donner au monde les ressources en protéines provenant des mers dont il a besoin. Nous devons mettre au point dans ce domaine un mécanisme plus efficace de collaboration internationale adapté au concept nouveau de la zone économique et assurant une pêche rationnelle et une productivité à long terme bien calculée.

99. Si la Conférence sur le droit de la mer échoue, il deviendra bien difficile d'établir des régimes internationaux efficaces, en particulier dans le domaine international du fonds des mers. Une telle carence représenterait aussi un échec grave dans nos efforts visant à mettre au point les mécanismes appropriés en vue de l'élaboration des règles juridiques internationales qui répondent aux besoins de l'heure.

100. C'est pourquoi mon gouvernement demande instamment à l'Assemblée générale de prendre toutes les mesures possibles pour faciliter et accélérer les travaux de la Conférence afin que celle-ci puisse aboutir, l'année prochaine, à l'adoption d'une nouvelle convention sur le droit de la mer. C'est pour cette raison que mon gouvernement appuie les recommandations de la Conférence qui prévoient la possibilité de convoquer, au cours de 1976, deux sessions de travail qui dépendront du rythme des progrès accomplis. Nous comprenons que ces deux sessions peuvent constituer une lourde charge pour certaines délégations, mais nous leur demandons de considérer cette idée par comparaison avec la possibilité d'un échec de la Conférence. Un tel échec obligerait les Etats riverains à prendre des mesures unilatérales afin de protéger les ressources renouvelables de leurs mers et de défendre les populations côtières dont le niveau de vie dépend directement de ces ressources.

101. Tel est le cadre dans lequel nous devons déterminer nos priorités. Ma délégation n'a aucun doute. Nous devons donner à la Conférence la possibilité de faire en sorte que la nouvelle convention sur le droit de la mer soit adoptée en 1976.

102. Après 30 années d'existence, l'Organisation des Nations Unies est sur le point de devenir une organisation universelle au plein sens du mot. Le principe de l'universalité a, cette année aussi, été renforcé par l'admission de nouveaux Membres à l'Organisation. Je voudrais m'associer à tous ceux d'entre nous qui ont félicité le Mozambique, Sao Tomé-et-Principe et les îles du Cap-Vert de leur accession aux Nations Unies. Je tiens à exprimer l'espoir que les pays qui sont encore des colonies viendront bientôt rejoindre les rangs des Etats indépendants, ou trouveront d'autres solutions conformes aux vœux de leurs populations.

103. Nous avions espéré être en mesure d'accueillir également les deux Etats du Viet Nam. Ces Etats devraient enfin avoir la liberté de cueillir les fruits de la paix, sans ingérence de l'extérieur. Nous souhaitons vivement qu'une solution immédiate puisse être trouvée qui leur permette de devenir Membres à part entière. Une solution doit être trouvée également en ce

qui concerne l'appartenance des Etats coréens à l'Organisation.

104. La Norvège adhère au principe de l'universalité. Le succès de l'Organisation dépendra dans une large mesure du fait que toutes les nations, quel que soit leur régime politique, auront le droit de participer à ses travaux et se soumettront aux obligations imposées par la Charte. En conséquence, la Norvège est opposée à toute exclusion ou à toute suspension d'un Membre de l'Organisation, qui serait contraire à l'esprit de la Charte.

105. De même que la paix est indivisible, la dignité de l'homme, dans un monde interdépendant, est également indivisible. La discrimination raciale systématique pratiquée par les régimes minoritaires blancs de l'Afrique australe est à notre avis particulièrement intolérable. L'oppression continue de la population africaine en Namibie, en Rhodésie du Sud et en Afrique du Sud représente également une menace à la paix dans cette partie du monde. Il m'est difficile d'admettre que les minorités blanches sont incapables de tirer les leçons de l'amère expérience des autres régimes coloniaux qui ont essayé de résister au vent du changement qui souffle sur la totalité du continent africain. La lutte des mouvements africains de libération dans cette région est une lutte pour la défense des droits de l'homme les plus fondamentaux, du droit de la libre détermination. Nous appuyons cette lutte, tout en demandant aux régimes de la minorité blanche d'abandonner la discrimination raciale et de négocier des solutions conduisant à un gouvernement de la majorité.

106. La Norvège est en faveur de l'adoption d'un embargo obligatoire sur les armes exercé contre l'Afrique du Sud, et a appliqué cet embargo depuis de nombreuses années.

107. C'est avec un profond regret que mon gouvernement note le peu de progrès accomplis au cours de la dernière décennie dans le domaine des droits de l'homme, malgré les efforts infatigables d'organisations privées telles que Amnesty International et la Commission internationale de juristes, pour éveiller la conscience de la communauté mondiale. Cette communauté mondiale ne doit pas tolérer plus longtemps que des pays invoquent le principe de la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats lorsque les droits fondamentaux de l'homme sont violés, comme l'a fait le Chili lorsqu'il a refusé d'admettre les représentants de la Commission des droits de l'homme. La communauté mondiale devrait notamment s'élever vigoureusement contre la torture, encore largement appliquée, et les traitements inhumains imposés dans les camps et les prisons du monde entier. En tant que mesure intermédiaire, l'Assemblée générale devrait adopter les déclarations prises en la matière, et sur des questions connexes, par la récente Conférence de Genève.

108. Juste avant de monter à cette tribune, j'ai été informé que six des sentences de mort imposées en Espagne seront exécutées aujourd'hui. Si cette information est correcte, je voudrais, pour des raisons humanitaires, lancer un appel de la dernière minute au Gouvernement espagnol et lui demander de faire preuve de clémence.

109. Toujours dans le domaine des droits de l'homme, la communauté mondiale doit faire face à un problème institutionnel. Notre but doit être d'établir un mécanisme approprié permettant à l'Organisation des Nations Unies de défendre efficacement les droits fondamentaux de l'homme, ainsi que le prévoit la Charte, dans toutes les parties du monde. Je voudrais ici réaffirmer le plein appui que le Gouvernement norvégien apporte à la proposition de nomination d'un Haut Commissaire des droits de l'homme au sein des Nations Unies.

110. Les droits de l'homme, cependant, font également partie du complexe des valeurs fondamentales sur lequel doit s'appuyer tout le système de la coopération internationale. Les bases les plus solides de ces valeurs fondamentales se trouvent dans la Charte des Nations Unies et dans la Déclaration universelle des droits de l'homme adoptée par l'Organisation. Nous avons le devoir de faire en sorte que tous, nous respections les idées qui y sont exprimées, non seulement en paroles et en déclarations éloquentes, mais aussi dans la pratique.

111. Nous estimons qu'il faut donner aux droits de l'homme une dimension matérielle supplémentaire. Les décisions de la septième session extraordinaire de l'Assemblée n'auront de signification réelle que si elles sont traduites dans la réalité de la vie quotidienne de l'homme de la rue.

112. M. SEPETU (République-Unie de Tanzanie) [*interprétation de l'anglais*] : Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de vous exprimer les vives félicitations de ma délégation pour votre élection au poste de président de la trentième session de l'Assemblée générale. En vous présentant nos meilleurs vœux à l'occasion de votre élection à l'unanimité, ma délégation est persuadée que l'Assemblée délibérera sous la direction d'un homme d'Etat et d'une personnalité de premier ordre.

113. Je voudrais saisir cette occasion pour rendre hommage à votre prédécesseur, M. Bouteflika, ministre des affaires étrangères de l'Algérie, pour la façon remarquable dont il a mené les travaux de notre dernière session. Cette session a été marquée par des initiatives et des défis historiques. L'Organisation des Nations Unies peut être fière de ce que, sous sa direction dynamique et pleine d'imagination, elle a pu envisager sous un aspect révolutionnaire l'ordre politique international traditionnel et se consacrer à la réforme, trop longtemps attendue, de la chaotique situation économique internationale. Au cours de la vingt-neuvième session ordinaire et de la septième session extraordinaire de l'Assemblée, il a mis en évidence la vague générale d'opposition à l'ordre mondial oppressif et traditionnel qui est responsable de la misère et de l'insécurité de l'immense majorité des populations du monde. Il a assumé la responsabilité de la présidence de sessions historiques de l'Assemblée avec distinction, courage et cœur et il s'est fait le porte-parole de la communauté internationale décidée à changer un *statu quo* inéquitable. Nous voulons que le Gouvernement et le peuple de l'Algérie sachent qu'en République-Unie de Tanzanie et, j'en suis sûr, dans le reste de l'Afrique, nous sommes fiers de lui et de l'esprit révolutionnaire algérien qu'il incarne.

114. Je souhaite une bienvenue chaleureuse aux nouveaux Membres admis à l'ONU. Nous saluons les

peuples frères courageux du Cap-Vert, de Sao Tomé-et-Principe, qui, par la seule force de leur vaillance et de leur foi en la justice de leur cause, ont lutté sans relâche pour obtenir l'indépendance et se libérer du fléau de l'oppression coloniale. Nous félicitons tout particulièrement le peuple frère du Mozambique, qui a vaillamment combattu contre le colonialisme. Avec persévérance, en dépit de souffrances inouïes, il a, comme le peuple de Guinée-Bissau, subi toutes les brutalités d'une guerre coloniale, et d'héroïques fils du Mozambique ont donné leur vie pour la liberté. Par leur volonté résolue, les Mozambicains, sous la direction dynamique du Frente de Libertação de Moçambique (FRELIMO), ont continué d'infliger défaite sur défaite aux forces du colonialisme et du fascisme, jusqu'à ce qu'elles lâchent prise. Nous donnons en exemple nos frères du Mozambique qui se sont illustrés dans la lutte pour la liberté.

115. La République-Unie de Tanzanie s'est grandement réjouie de l'accession à l'indépendance de la Papouasie-Nouvelle-Guinée. Nous escomptons accueillir bientôt à l'ONU cette nation nouvelle pleine de promesses.

116. Alors que nous nous félicitons de l'admission aux Nations Unies du Mozambique, du Cap-Vert et de Sao Tomé-et-Principe, nous espérons vivement aussi l'accession rapide à l'indépendance d'un autre nouvel Etat héroïque du continent africain qui, dans quelques semaines, deviendra nation souveraine après une lutte de libération longue et ardue. C'est avec beaucoup d'enthousiasme que nous célébrerons l'indépendance de l'Angola le 11 novembre prochain, conformément à l'Accord Alvor et, par la suite, l'admission de cet Etat à l'Organisation des Nations Unies.

117. Nous n'ignorons cependant rien des manigances des forces de l'impérialisme et du néo-colonialisme pour frustrer le peuple angolais des fruits de son dur combat. Nous condamnons notamment l'intervention des troupes sud-africaines et autres mercenaires et nous réaffirmons notre appui inconditionnel à l'unité et à l'intégrité territoriale de ce territoire.

118. La proclamation d'indépendance par les Comores en juillet dernier a été une source de grande satisfaction pour mon gouvernement. Cet acte représentait la réalisation logique des aspirations légitimes du peuple des Comores. Nous escomptons que cette nouvelle nation entrera également à l'ONU mais nous mettons le monde en garde contre les manœuvres destinées à saper l'indépendance et l'intégrité territoriales du nouvel Etat. A cet égard, nous tenons à mentionner la déclaration des Ministres des affaires étrangères des pays non alignés réunis à Lima dans laquelle ils condamnent, entre autres, toute tentative visant à perturber l'unité nationale et l'intégrité territoriale des Comores et réaffirment leur appui absolu à l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de ce pays" [*voir A/10217 et Corr.1, annexe, par. 41*].

119. Au cours de cette assemblée, nous aurions dû également pouvoir souhaiter la bienvenue à la République démocratique du Viet Nam et à la République du Viet Nam du Sud. Mais l'abus du pouvoir de veto par les Etats-Unis d'Amérique ne l'a pas permis, contre le gré de la majorité écrasante de la communauté internationale.

120. A cette occasion, ma délégation voudrait transmettre, par l'intermédiaire des observateurs permanents de la République démocratique du Viet Nam et du Gouvernement révolutionnaire provisoire de la République du Viet Nam du Sud, nos salutations et nos sentiments d'amitié et de solidarité militante à l'héroïque peuple vietnamien dont la victoire décisive sur les forces de l'agression impérialiste est l'un des plus grands triomphes sur la justice qu'ait connus l'histoire contemporaine.

121. La lutte du peuple vietnamien a été longue et difficile. Il a consenti des sacrifices inouïs. Les forces barbares utilisées par l'ennemi sont sans précédent dans les temps modernes, et les dévastations et le chaos sur cette terre où le martyre était devenu la règle plutôt que l'exception, dépassent l'imagination. Pourtant, surmontant tous les obstacles, les Vietnamiens ont fini par libérer leur patrie, et ils ont écrit l'un des chapitres les plus glorieux de l'histoire de la lutte des peuples pour l'autodétermination et l'indépendance.

122. Au risque de répéter ce qui est l'évidence même, je tiens à dire qu'en bloquant l'admission de la République démocratique du Viet Nam et du Viet Nam du Sud non seulement on commet une grave injustice envers le peuple vietnamien, mais on prive l'Organisation de deux nouveaux membres d'envergure, dont la contribution accroîtrait sans aucun doute l'efficacité et le prestige de l'ONU. Aussi espérons-nous vivement que les Etats-Unis reviendront sur leur position afin de se conformer aux vœux de la majorité écrasante de la communauté internationale, exprimée par l'Assemblée générale dans sa décision de la semaine dernière [*résolution 3366 (XXX)*].

123. Cette année, la communauté mondiale célèbre le trentième anniversaire de l'adoption de la Charte des Nations Unies, élaborée après la dure expérience de deux guerres mondiales. A San Francisco, la communauté internationale a résolu de ne plus permettre que de telles conflagrations se reproduisent. En exprimant son engagement dans la Charte, il y a 30 ans, elle a décidé de tout mettre en œuvre, sur le plan individuel comme sur le plan collectif, pour combattre et éliminer tous les fléaux causes des malheurs des hommes et des conflits internationaux.

124. La paix internationale relative des 30 dernières années a peut-être créé un climat d'optimisme béat. Mais cet optimisme ne repose sur rien. En effet, si, dans nos discours publics, nous avons tous parlé de la paix, il nous reste encore à jeter les fondements d'une paix véritable. Ainsi, l'oppression a continué et l'injustice n'a pas encore cédé le pas à la justice. Dans nos rapports économiques, le gaspillage des sociétés opulentes a engendré une telle rapacité parmi les pays riches qu'ils s'opposent à tout changement profond du système économique actuel; ainsi, les riches s'enrichissent encore, en condamnant la plupart des hommes à une pauvreté accrue, ce qui est à l'encontre des dispositions de la Charte. Dans d'autres domaines de l'activité humaine, la méfiance a mené à l'accumulation de capacités de destruction comme on n'en avait jamais vues. Dans bien des parties du monde, l'injustice subsiste, l'agression et la colonisation sont, soit vénérées, soit tolérées. Cet état de choses intolérable ne peut qu'entraver l'instauration

de cette paix juste et durable qu'a réclamée la communauté internationale il y a 30 ans.

125. L'une des manifestations les plus déplorables de l'injustice humaine dans l'histoire de la société mondiale est la domination d'un peuple par un autre. En fait, dénier à un peuple le droit de disposer de lui-même entraîne une multitude d'autres injustices. Telle était la situation lors de la signature de la Charte, lorsque quelques pays, notamment des pays européens, s'enorgueillissaient de posséder de vastes empires sur tout le globe. Le mot "empire" était un euphémisme pour l'impérialisme et le colonialisme par lesquels dans ces possessions dites d'outre-mer, de vastes populations servaient de main-d'œuvre à bon marché et devaient se soumettre au bon plaisir de leurs maîtres coloniaux. Heureusement, la communauté mondiale a compris que c'était un mal et l'a condamné dans la Charte. Depuis lors, et s'inspirant de la Charte et de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux [*résolution 1514 (XV)*] dont nous allons cette année commémorer le quinzième anniversaire, les peuples du monde entier ont exigé d'exercer leur droit à l'autodétermination et à l'indépendance, ont combattu pour cela et l'ont obtenu. Des nations nouvelles sont passées de la servitude coloniale à l'indépendance et ont occupé la place qui leur revient dans la communauté mondiale.

126. Ceci dit, nous ne devons toutefois pas oublier que, bien que peu nombreuses, se trouvent encore parmi nous des puissances qui n'ont pas tiré la leçon de ces événements mondiaux ou qui n'ont pas admis pour elles-mêmes l'idée que d'autres peuples avaient droit à l'autodétermination et à l'indépendance. Ces puissances continuent de s'agripper aux pratiques coloniales et à l'esclavage universellement condamnés. Elles refusent d'accepter le fait qu'aucune nation n'a le droit de déterminer et de contrôler les affaires d'un autre peuple. Cette situation outrageuse continue à exister sous sa forme la plus pernicieuse en Afrique australe.

127. Au Zimbabwe, malgré la condamnation et l'opposition internationales, le régime de Smith continue de s'accrocher au pouvoir. Les dirigeants de l'African National Council, dans leur recherche en vue de parvenir au gouvernement par la majorité au Zimbabwe de manière pacifique, ont examiné toutes les possibilités. Mais tous les efforts se sont heurtés à l'intransigeance de la minorité blanche. Le mois dernier, encore, les dirigeants de l'African National Council se sont rendus à Victoria Falls pour s'entretenir avec Ian Smith sur la possibilité de se mettre d'accord sur le principe du gouvernement de la majorité au Zimbabwe. Smith a délibérément saboté les entretiens et a fait de son mieux pour créer des obstacles qui ont rendu toute conversation impossible.

128. En raison de tout cela, le peuple du Zimbabwe ne peut qu'accepter de vivre dans un esclavage et un asservissement perpétuels ou reprendre et intensifier la lutte armée en vue de sa libération. L'Afrique aurait de beaucoup préféré trouver une solution pacifique à ce problème, mais nous devons dire très clairement que les temps sont révolus et que nous n'avons d'autre choix que celui d'appuyer le peuple du Zimbabwe lorsqu'il décidera de reprendre et d'intensifier la lutte armée, conformément à la Déclaration de Dar es-Salam sur l'Afrique australe[2].

129. L'Organisation des Nations Unies a le devoir de prendre toutes les mesures nécessaires réclamées dans toutes les résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale visant à la liquidation du régime Smith. A ce propos, outre la nécessité d'observer scrupuleusement les sanctions existantes, il est indispensable et urgent d'élargir leur portée pour exercer sur ce régime illégal le maximum de pression.

130. En Namibie, le régime d'*apartheid* de l'Afrique du Sud continue à faire la preuve de son fanatisme anachronique, non seulement en perpétuant sa présence coloniale, mais également en étendant sa politique raciste à ce territoire international. La responsabilité des Nations Unies et de leurs Membres en ce qui concerne la Namibie, au titre de la Charte, est double. D'une part, nous avons la responsabilité de mettre un terme au colonialisme où qu'il existe et dans ce cas particulier cette responsabilité est d'autant plus nette que la Namibie est un territoire international relevant directement de la responsabilité particulière de l'ONU. D'autre part, nous avons le devoir soit de prévenir toute situation qui constitue une rupture de la paix et de la sécurité internationales ou pourrait y conduire, soit d'y mettre un terme.

131. Malheureusement, l'ONU ne s'est pas acquittée de ces responsabilités. Récemment, nous avons vu le colonialisme se consolider dans ce territoire par des manœuvres ayant pour but de détourner l'attention de la communauté internationale. L'Afrique du Sud ne trahit pas le moindre signe de renoncement à défier la volonté de ce pays. Manifestement, personne ne peut aujourd'hui prétendre que la situation ne constitue pas une menace à la paix et à la sécurité internationales.

132. Pourtant des mesures sensées et efficaces prises par l'ONU continuent d'être paralysées par certains pays occidentaux. C'est à ces pays que nous en appelons pour qu'ils réexaminent leur position afin que le Conseil de sécurité puisse prendre des mesures efficaces contre le régime de Pretoria en vue de mettre un terme à son occupation illégale de la Namibie. Dans le même temps, les Nations Unies ont la responsabilité de renforcer leur appui à la South West Africa People's Organization [*SWAPO*], qui lutte pour la libération de ce pays.

133. Le rejet par l'ONU des pouvoirs de la délégation du régime sud-africain et l'interdiction à ce régime de participer aux débats de la vingt-neuvième session ont traduit l'indignation éprouvée par la communauté internationale face à l'*apartheid*. Cet acte, le premier de cette sorte dans l'histoire de l'Organisation, a été l'aboutissement de tous les efforts possibles faits pour persuader ce régime de renoncer à son fanatisme racial. Au lieu de cela, l'Afrique du Sud a continué de défier impudemment les idéaux fondamentaux de la Charte elle-même. L'Afrique du Sud mérite donc pleinement le traitement qui lui a été infligé au cours de la dernière session de l'Assemblée générale. En fait, l'Afrique du Sud aurait dû être expulsée de l'Organisation depuis longtemps. Cela serait arrivé l'année dernière sans le veto opposé par les trois membres permanents occidentaux du Conseil de sécurité. En opposant leur veto, ces trois Etats, à savoir la France, le Royaume-Uni et les Etats-Unis, ont essayé de per-

suader le monde que l'Afrique du Sud commençait à être raisonnable et avait modifié son attitude inflexible, alors qu'en fait, nous avions tous perdu cette illusion. Ces mêmes puissances sont parmi celles qui apportent une aide économique et militaire positive et active, ainsi qu'un soutien politique et moral pour réprimer les droits fondamentaux, bafouer la dignité et la valeur de la personne humaine.

134. Ces droits qui ont été énoncés, il y a 30 ans, dans la Charte des Nations Unies, sont loin d'être une réalité pour la population noire de l'Afrique du Sud. Tous les changements qui se sont produits dans le passé l'ont été dans le sens d'une aggravation. Même aujourd'hui, on ne saurait entretenir le moindre optimisme quant à un changement pacifique de la situation. Dans ces circonstances, il est indispensable que la communauté internationale pèse de tout son poids sur le régime sud-africain et les Etats qui le soutiennent. Des mesures de ce genre doivent comprendre la fin de toute collaboration avec l'Afrique du Sud de la part de tous les Etats, y compris les trois membres permanents occidentaux du Conseil de sécurité. L'Afrique du Sud doit continuer d'être exclue de toutes les instances et de toutes les organisations internationales. Mais, par-dessus tout, il faut tout faire pour isoler l'Afrique du Sud du reste de la communauté internationale.

135. Au Moyen-Orient, Israël continue de fouler aux pieds les droits du peuple palestinien et d'occuper les territoires d'Etats arabes voisins. Nous voudrions réaffirmer ce que nous avons constamment répété dans le passé. Israël ne saurait jouir en même temps de la paix et de la sécurité d'une part et de l'occupation de territoires arabes d'autre part. Il ne peut avoir la paix tant qu'il continue de mépriser les droits légitimes des Palestiniens, tels qu'ils sont véritablement représentés par l'Organisation de libération de la Palestine [*OLP*]. Israël ne peut tout avoir. L'occupation engendre la résistance et il n'y a pas de doute que la résistance des pays arabes dont les territoires sont occupés et celle des Palestiniens dont les droits inaliénables ont été usurpés, ne font que monter. Et la communauté internationale se doit d'appuyer cette résistance. Il est presque trop tard.

136. L'Etat non aligné de Chypre est sérieusement menacé d'une partition permanente, sur l'instigation de forces venues du dehors. La souveraineté et l'intégrité territoriale d'un Etat Membre de l'ONU sont en ce moment même en grave danger, malgré la garantie que la communauté mondiale a entrepris de lui donner par l'intermédiaire de la Charte des Nations Unies. Les Etats petits et moyens ne sauraient ignorer l'expérience de Chypre et ne peuvent que la considérer comme la leur propre, car ils doivent toujours se rappeler qu'ils peuvent eux-mêmes devenir victimes d'un manquement du même ordre au droit international. Il est, par conséquent, indispensable qu'aucun effort ne soit épargné pour assurer le respect de l'indépendance, de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et du non-alignement de Chypre. Dans cette perspective, le Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, et ses représentants méritent, une fois de plus, nos compliments et notre gratitude pour leurs efforts incessants dans la recherche d'une solution à l'un des problèmes les plus graves qui se posent à la communauté internationale.

137. Nous avons déjà salué la remarquable victoire du peuple vietnamien. Ces événements, ainsi que les victoires décisives du peuple cambodgien sur les forces de l'impérialisme et de la réaction, ont transformé radicalement la situation en Indochine, dans le sens de la liberté, de la justice et de la paix. Au moment où nous accueillons chaleureusement la délégation authentique du peuple cambodgien, nous exprimons l'espoir que les leçons du Viet Nam et du Cambodge auront été retenues, afin qu'il soit mis fin aux politiques dépassées d'intervention dans les affaires intérieures des autres Etats.

138. A ce propos, l'attention de l'Organisation est appelée tout particulièrement sur la situation dans la péninsule coréenne. Le Gouvernement des Etats-Unis continue de maintenir ses forces militaires en Corée du Sud. Le nom de l'Organisation continue d'être utilisé pour couvrir une ingérence constante dans les affaires de la Corée, pour perpétuer la division du peuple coréen et augmenter la tension.

139. Le Gouvernement de la République-Unie de Tanzanie souhaite, une fois de plus, réitérer son plein appui au peuple coréen dans sa juste cause visant à la réunification pacifique de son pays. Pour arriver à cet objectif, nous devons insister sur l'urgence qu'il y a de mettre fin à toute ingérence étrangère. A ce propos, la Tanzanie réclame une fois de plus la dissolution immédiate du prétendu commandement des Nations Unies et le retrait de toutes les troupes étrangères de Corée.

140. Au cours des 30 années qui se sont écoulées depuis qu'ont été créées les Nations Unies, on a beaucoup entendu parler de désarmement. Mais, en réalité, aucune volonté véritable de désarmement ne s'est manifestée. Au contraire, certaines puissances parlent maintenant de l'équilibre de la puissance, et elles sont en train de négocier pour savoir combien d'armes chacune d'entre elles sera autorisée à accumuler à l'avenir.

141. Cette année, les Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires se sont réunies pour examiner la mise en œuvre de ce traité. Les délibérations de cette Conférence ont montré et résumé la politique du désarmement nucléaire aujourd'hui. Il est apparu à l'évidence que le désarmement nucléaire n'est devenu autre chose qu'une tactique, de la part de quelques puissances, pour acquérir le monopole des armes nucléaires. Tout cela ne sert qu'à confirmer davantage les appréhensions exprimées par mon gouvernement quand le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires a été examiné par l'Assemblée. Nos préoccupations sont encore accrues du fait de rapports récents selon lesquels l'une des parties à ce traité a menacé ouvertement d'utiliser des armes nucléaires contre un Etat dépourvu d'armes nucléaires. Cela montre clairement que nos pays ne sauraient vivre en sécurité du seul fait que les armes nucléaires sont entre les mains d'un petit nombre d'Etats, surtout lorsque certains de ces Etats sont ceux qui sont responsables de la plus grande partie des tensions dans le monde.

142. Le désarmement et la recherche de la supériorité militaire s'excluent mutuellement. L'un doit céder le pas à l'autre. Nous sommes gravement préoccupés du fait que certaines puissances ont décidé de sacrifier le désarmement et de se lancer dans une concur-

rence éhontée pour la puissance militaire. Cela est d'autant plus malheureux que le désir sincère d'un grand nombre d'Etats Membres pour un véritable désarmement a été utilisé pour arriver à un monopole des armes nucléaires et, partant, à une menace à la liberté et à l'indépendance de tous les Etats non nucléaires.

143. Si l'on veut liquider les maux économiques qui frappent aujourd'hui le monde, il est indispensable d'éliminer les causes fondamentales de la situation économique actuelle. Cela demande donc une réforme de l'ordre économique traditionnel. Telle était l'essence des sixième et septième sessions extraordinaires : démolir le vieux système économique et établir un nouvel ordre économique international fondé sur la justice et l'égalité. Nous sommes heureux de noter qu'au cours de ces deux sessions extraordinaires, la communauté mondiale est arrivée à la ferme conclusion que, pour établir un ordre économique mondial juste, équitable et efficace, il est indispensable de créer un système qui assure, entre autres choses, des relations commerciales justes et équitables, un système monétaire international sur lequel on puisse compter, le transfert de la science et de la technique pour le développement, ainsi qu'une participation équitable à la production et à la distribution des biens et des services.

144. Ma délégation est heureuse de noter que la lutte visant à l'établissement d'un nouvel ordre économique international s'est imposée à l'attention du monde et reçoit un appui de plus en plus solide de la part des pays développés. Nous notons, cependant, avec beaucoup d'inquiétude qu'il existe encore une petite minorité de pays qui ne s'inquiètent que de leurs privilèges immédiats, étroits et à court terme, qui ignorent les intérêts fondamentaux de la majorité des peuples du monde et qui ne comprennent pas que ce désir profond de changement servira en fait les intérêts de la communauté internationale tout entière. Ma délégation croit fermement que la communauté internationale s'est déjà engagée dans le processus du changement et que nous devons continuer à marcher de l'avant, sur la base des procédures démocratiques actuelles, qui reflètent les réalités politiques. En agissant de la sorte, nous devons exprimer l'espoir que ceux qui sont encore à la traîne et ne comprennent pas les nouveaux éléments de la situation, pourront quand même rattraper l'immense majorité des autres.

145. Le fait qu'on ait désigné l'année 1975 Année internationale de la femme est une heureuse coïncidence. Cela correspond au trentième anniversaire des Nations Unies, c'est-à-dire à un moment où nous devons nous consacrer à nouveau aux idéaux de la Charte, y compris à cet idéal que sont les droits de l'homme. Il s'agit d'une année où l'on s'occupe beaucoup de la réforme de l'ordre économique mondial et il est donc parfaitement opportun de souligner l'importance du rôle de la femme dans la société.

146. Nous croyons que la stratégie élaborée à la Conférence mondiale de l'Année internationale de la femme, tenue à Mexico du 19 juin au 2 juillet 1975, en vue d'amener un changement révolutionnaire dans le statut de la femme et de permettre à celle-ci de participer à toutes les activités humaines se trouvera encore facilitée par le réveil économique et politique de notre époque.

147. Avec le passage du temps, il n'est plus nécessaire de rappeler l'importance qu'il y a d'avoir confiance dans les Nations Unies et de les utiliser comme il convient. En effet, l'expérience montre que notre monde constitue une unité dont les composantes ne peuvent agir séparément qu'au détriment de l'ordre, de la paix et de la sécurité. Les Nations Unies sont le seul gouvernail que nous ayons, qui puisse nous guider dans notre marche vers la sécurité, la prospérité et le bonheur pour l'humanité.

148. Nous nous refusons à croire que ceux qui bénéficient de certaines pratiques discréditées que les Nations Unies cherchent à abolir pensent qu'ils pourront utiliser ces dernières pour la perpétuation cynique de ces mêmes pratiques. Cependant, en un certain nombre d'occasions récentes, nous avons été les témoins du fait que, lorsque les Nations Unies ont fermement défendu les idéaux de la Charte et progressé vers une institution vraiment démocratique, certains Membres ont manifesté un désappointement surprenant à l'égard de l'Organisation. Il est important que ces Membres comprennent que les Nations Unies ne sont pas une classe de dictée. Ce que nous voyons dans les Nations Unies aujourd'hui est la réalisation des espoirs de signataires de la Charte; elles sont le reflet du courant irrésistible des affaires mondiales.

149. Des divergences de vues sont inévitables car le monde est divers. La diversité ne doit pas forcément conduire à des positions et à des conflits irréconciliables. La diversité peut et doit être utilisée pour enrichir les délibérations et les mener à des conclusions intelligentes. Chaque Etat Membre apporte avec lui son unique expérience qu'il faut prendre en considération si les intérêts du monde entier doivent être protégés. Mais si quelqu'un essaye de faire fi des Nations Unies ou de s'imposer comme le gendarme des autres, il ne fera que faire monter contre lui la marée de l'opposition mondiale.

150. C'est pourquoi nous espérons que chaque Etat Membre prendra à cœur les intérêts du monde entier, acceptera l'égalité des Membres et s'engagera de nouveau à la réalisation des buts communs des Nations Unies.

151. Voici quelques-unes des pensées que nous devrions tous avoir présentes à l'esprit au moment où nous célébrons le trentième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies.

152. M. CAĞLAYANGIL (Turquie) : Au début de cette nouvelle session de l'Assemblée générale, c'est avec une certaine satisfaction que nous jetons un regard sur la période qui s'est écoulée depuis la vingt-neuvième session. Nous constatons, en effet, que des développements positifs se sont dessinés vers la solution de problèmes importants qui, l'année dernière, faisaient l'objet de nos préoccupations. Nous sommes conscients également du fait que la complexité des questions que nous avons à résoudre sur le plan international nous oblige, plus que jamais, à persévérer dans les efforts que nous devons déployer pour créer un monde plus juste, plus stable, plus prospère et plus uni. Nous sommes arrivés à une phase dans le développement des relations internationales où une interdépendance croissante entre les nations exige de nous une compréhension mutuelle plus grande, une collaboration plus étroite, un esprit d'entente. Nous

pouvons donc nous féliciter sincèrement que, dans cette phase importante de nos travaux, nous ayons élu pour les diriger le Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères du Luxembourg, M. Gaston Thorn. Les grandes qualités de notre Président nous sont connues. Représentant un pays qui marque la scène internationale par une politique active, M. Gaston Thorn a joué, depuis des années, dans les nombreuses réunions internationales où il a apporté l'appui de sa perspicacité, de sa sagesse et de sa pondération, un rôle important et efficace. Sa direction éclairée permettra à la trentième session de l'Assemblée de trouver des solutions équilibrées et satisfaisantes aux problèmes que nous devons aborder.

153. Je voudrais dire, à cette occasion, que nous conserverons le souvenir des débats importants de la session précédente comme lié à la personnalité brillante du Ministre des affaires étrangères de l'Algérie. La vingt-neuvième session avait dû prendre en main des questions internationales très importantes, demandant des décisions urgentes. L'énergie et la sagacité de M. Bouteflika a su dominer des débats difficiles. C'est un devoir pour moi que de lui présenter la vive appréciation de mon gouvernement et mes remerciements personnels, comme à un collègue représentant un pays auquel le mien est attaché par de nombreux liens.

154. Je me fais également un devoir de rendre hommage aux efforts inlassables déployés par le Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, dans l'exercice de ses difficiles fonctions, afin de mieux faire entendre, dans les divers domaines de la vie internationale, la voix des Nations Unies. Nous avons trouvé en lui un soutien énergique de l'Organisation. Ses grandes qualités personnelles, son tact, sa perspicacité et son dévouement à la cause de l'Organisation lui permettent de remplir avec une pleine efficacité la charge difficile que nous lui avons confiée. Je voudrais lui exprimer ici notre appréciation et toute notre gratitude.

155. Nous avons eu, au cours de cette session, le très grand plaisir d'accueillir à l'Organisation, trois nouveaux Etats . Cap-Vert, Sao Tomé-et-Principe et Mozambique. A l'heure où ces nouveaux Etats, recouvrant leur indépendance, prennent leur place dans le concert des nations, je voudrais exprimer ma conviction sincère qu'ils apporteront à nos activités une contribution précieuse.

156. Nous nous réjouissons de l'accession à l'indépendance des Comores et de la Papouasie-Nouvelle-Guinée. Nous saluons ces peuples qui viennent se joindre à la communauté internationale. Leur admission au sein des Nations Unies constituera une autre étape importante vers l'universalité.

157. Au cours de la période annuelle qui vient de s'écouler, ont eu lieu en effet des développements qui pourraient avoir des conséquences très favorables en ce qui concerne le maintien et le raffermissement de la paix et l'établissement d'une coopération plus étroite et plus constructive entre tous les pays du monde. La conclusion des travaux de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe et la consécration des résultats obtenus par cette conférence par la réunion des chefs de gouvernement européens à Heksinki constituent, dans la mesure où elles signifient la volonté sincèrement manifestée de tous les pays européens de se conformer, dans leurs relations, à des normes de conduite dictées par les conditions particulières de la détente, un événement d'une importance historique considérable. Ces normes de conduite, qui ont été définies dans l'Acte final signé à Helsinki, n'ont pas, il est vrai, le caractère d'obligations juridiques. L'Acte final constitue plutôt un engagement d'ordre politique et moral, à notre avis tout aussi important, et qui, dans les circonstances politiques actuelles, doit posséder sa propre force de persuasion et d'obligation. Je dois faire remarquer qu'il s'agit là d'un engagement difficile, puisqu'il s'agit d'un engagement global, couvrant les diverses manifestations des relations internationales. Le Gouvernement turc voudrait exprimer ici l'espoir et la conviction que tous les pays participants, conscients de l'importance de ce document et du fait qu'il acquerra sa véritable valeur et son efficacité par le respect par tous les principes énoncés dans l'Acte final, se feront un scrupule de s'y conformer, en assurant de ce fait le raffermissement de la détente en Europe.

158. De l'avis de mon gouvernement, les conséquences et les implications de cette conférence et de la signature de l'Acte final d'Helsinki ne sauraient être confinées à l'Europe. Dès le début des travaux de la Conférence, mon pays avait souligné avec insistance, en plein accord avec les vœux de la plupart des pays méditerranéens non européens, qu'il ne serait pas possible d'isoler certains problèmes politiques et économiques de l'Europe de ceux de la région méditerranéenne dans son ensemble. Mon pays avait également, dès le début, soutenu le point de vue que la détente est indivisible et qu'elle ne pourrait se maintenir isolément sur un continent si elle n'était pas maintenue sur les autres. L'Acte final de la Conférence étant maintenant signé, je pense qu'il est nécessaire d'attirer l'attention sur le fait que sa signification, et dans un sens général sa portée, dépasse les bornes du continent européen. La présence à Helsinki du Secrétaire général a, en effet, symbolisé l'harmonie qui existe entre les principes énoncés par la Conférence et les objectifs poursuivis par l'ONU.

159. Il paraîtra naturel que la Turquie, qui occupe une situation géopolitique au carrefour de deux continents, souligne ces implications mondiales de la détente en Europe. Mon pays, du fait de cette situation géopolitique très particulière, se voit obligé, dans les conditions politiques de la détente, de jouer un rôle difficile et important. Je peux affirmer que la Turquie est pleinement consciente des devoirs qui lui incombent, du fait de cette position particulière, en ce qui concerne le maintien et le raffermissement de la détente. Dans sa politique extérieure, elle fait converger tous ses efforts vers ce but. Elle a considéré, d'autre part, qu'un de ses premiers devoirs était de consolider la détente dans sa propre région : c'est dans ce but qu'elle poursuit une politique active de coopération amicale avec tous ses voisins en Europe orientale. Avec ses voisins de l'Est, l'Iran, le Pakistan et les pays arabes du Moyen-Orient, elle entretient des relations étroites et amicales, fondées sur des traditions communes, des liens historiques et culturels. D'autre part, elle soutient fermement dans l'arène internationale toutes les initiatives tendant à resserrer les liens politiques et économiques entre les Etats des différentes régions du monde, consciente du fait que,

dans les circonstances actuelles, ils sont devenus étroitement interdépendants.

160. Il n'y a pas de doute que la détente politique doit être étayée par des mesures appropriées dans le domaine de la sécurité, ayant pour but de réduire graduellement les dangers de conflagration militaire. C'est dans cette optique que mon gouvernement participe aux négociations sur la réduction mutuelle des forces armées et des armements en Europe. Le Gouvernement turc appuiera, dans le contexte plus général du désarmement mondial, toute mesure constituant un progrès réel vers le but final d'un désarmement complet sous contrôle efficace. Mon gouvernement estime que la réalisation du désarmement général est possible, qu'elle peut procéder par étapes, à la condition que l'équilibre des forces soit maintenu et que des mesures adéquates de contrôle soient acceptées et appliquées à chaque étape. Une telle approche réaliste permettra aux nations, pensons-nous, de s'engager respectivement dans la voie d'une réduction graduelle des dépenses militaires, libérant d'immenses ressources financières qui pourront être consacrées au relèvement économique des pays en voie de développement.

161. Qu'il me soit permis à cette occasion de dire que nous considérons l'initiative de l'Union soviétique en ce qui concerne la conclusion d'un traité sur l'interdiction complète et générale des essais d'armes nucléaires comme une idée qui mérite une réflexion attentive. A notre avis, la réalisation de ce but, auquel l'humanité aspire depuis de longues années, pourrait constituer une étape importante dans la voie du désarmement général et complet sous contrôle efficace. C'est dans cet esprit que nous accueillons avec intérêt l'initiative de l'Union soviétique.

162. Les conditions très particulières du monde où nous vivons requièrent qu'une collaboration plus étroite, reposant sur une conception nouvelle des droits et des devoirs dans le domaine des relations économiques internationales s'établisse aujourd'hui entre les pays industriels et ceux en développement. Les événements de ces dernières années ont fait ressortir davantage l'interdépendance de nos nations dans le domaine politique comme dans celui des relations économiques. Les principes devant régir un ordre nouveau dans les relations économiques internationales doivent être définis avec précision, afin d'assurer un développement économique rapide dans les pays appauvris et, par suite, de réduire graduellement l'écart inquiétant qui les sépare des pays industriels. La solution de ce problème constitue, de l'opinion du Gouvernement turc, une nécessité politique autant qu'un devoir moral.

163. La Turquie, qui est un pays en développement, s'est associée à toutes les initiatives qui ont été prises dans cette voie au cours de ces dernières années.

164. Lors de la septième session extraordinaire, j'ai eu l'occasion d'expliquer les vues de mon pays en ce qui concerne l'état actuel et les perspectives futures des relations économiques internationales. Un esprit nouveau s'est dégagé, lors de l'Assemblée extraordinaire, pour aborder ce problème crucial sous une nouvelle optique, dans le cadre des Nations Unies et avec la participation active de tous les pays. Le but visé est de créer un ordre économique sain et juste, de réduire l'écart économique entre les pays développés et en développement, et d'accroître le bien-être des peuples. Je voudrais saisir cette occasion pour souligner que la Turquie partage les vues des pays en développement sur ce problème et considère les décisions de la session extraordinaire comme un pas important dans la voie de la réalisation d'une coopération internationale à un niveau élevé. Nous espérons que le même esprit de conciliation et de compréhension réciproques se manifestera lors de la mise en œuvre de ces résolutions.

165. Je voudrais ici réaffirmer que nous persévérerons dans les efforts que nous déployons, afin que les nations, riches et pauvres, puissent s'entendre, dans leur intérêt commun, sur les lignes générales d'une solution constructive à l'échelle mondiale.

166. La proclamation de 1975 Année internationale de la femme, constitue, sans doute, un événement important dans le cadre des efforts que l'Organisation déploie pour se pencher sur les réalités de nos jours. Il est vrai en effet qu'il nous est encore impossible de pouvoir affirmer que les femmes, malgré les mesures économiques et sociales prises jusqu'à nos jours, jouissent des mêmes droits et possibilités que les hommes. La Turquie croit sincèrement que des mesures doivent être prises et appliquées d'urgence en vue d'assurer une amélioration rapide des droits de la femme dans le monde. Nous sommes en droit de penser que la Conférence mondiale de l'Année internationale de la femme, qui s'est tenue à Mexico du 19 juin au 2 juillet, constitue un pas important et réel dans cette voie.

167. Etant donné son importance, je voudrais dire également quelques mots de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, qui a tenu sa troisième session à Genève au printemps de cette année. Continuant les travaux commencés à Caracas, les négociations de la Conférence ont donné lieu, à Genève, à une discussion plus approfondie des divers points de vue de nos pays sur les questions nombreuses et complexes que la prochaine session de la Conférence doit résoudre. Il serait utile à ce point de faire ressortir quelques principes dominants qui doivent éclairer nos débats dans la phase suivante, si nous voulons qu'ils aboutissent à des solutions valables, si nous voulons que le nouveau droit de la mer repose sur des fondements solides. Nous devons en effet prendre en considération que la géographie de notre globe n'a pas été tracée à l'équerre sur un plan régulier et géométrique, et qu'elle prend, dans les différentes régions de notre globe, les formes les plus déroutantes. A ces différences, se greffent les diversités dues au milieu géopolitique, aux traditions historiques. Le problème qui se pose est donc, principalement, celui de définir les concepts qui permettront d'adapter et d'ajuster les notions importantes du nouveau droit de la mer que nous sommes en train de créer, à la diversité des données géographiques. Une approche théorique, géométrique, aux problèmes complexes que pose cette diversité, ne serait pas réaliste et éluderait le problème. Plutôt que de résoudre les problèmes nouveaux du droit de la mer, une telle attitude créerait de nouveaux différends et de nouveaux problèmes.

168. Au cours de cette année, des événements politiques importants ont eu lieu dans la région du Sud-Est de l'Asie. Mon gouvernement a accueilli avec satis-

faction la fin du conflit indochinois qui a infligé tant de souffrances aux peuples de cette région. Nous exprimons l'espoir et la conviction que, dans une ambiance politique nouvelle, tous les Etats du Sud-Est du continent asiatique, qui ont en commun des problèmes de relèvement national et de développement économique, établiront et consolideront dans cette région importante, des relations de coopération active, tendant au maintien de la paix et de la stabilité nécessaire au progrès de leurs peuples.

169. Nous avions salué avec émotion, à la vingt-neuvième session de l'Assemblée, la décision historique prise par le Portugal, de rendre à ses colonies leur indépendance. Cette décision nous a permis de franchir une étape importante dans la lutte pour l'émancipation des peuples sous domination étrangère, qui se poursuit depuis les 30 dernières années. Si l'accession à l'indépendance n'est pas encore parvenue dans tous les cas au terme souhaité, cela est dû, croyons-nous, aux difficultés et aux problèmes qui se posent inéluctablement dans la gestation d'Etats nouveaux.

170. La libération des anciennes colonies portugaises rend encore plus précaire, plus intenable et plus paradoxale la politique colonialiste et raciste des dirigeants de l'Afrique du Sud et de la Rhodésie. Représentant un pays qui s'oppose à toute forme de domination colonialiste et raciste et qui continue d'appuyer fermement les mouvements de libération qui luttent pour l'indépendance de leurs pays, je tiens à déclarer que mon gouvernement estime qu'il ne sera pas possible de retarder davantage la marche historique des peuples vers la délivrance de la domination colonialiste par des demi-mesures, et que des décisions définitives s'imposent.

171. Le Gouvernement de la République turque suit avec une très grande attention les développements relatifs à la crise du Moyen-Orient. Notre attitude inchangée à l'égard du conflit du Moyen-Orient repose sur la conviction inébranlable que l'acquisition de territoires par la force ne saurait être admise et tolérée. Les droits nationaux du peuple palestinien doivent être reconnus.

172. Mon pays a été parmi ceux qui, à la dernière session de l'Assemblée générale, ont demandé et obtenu que les représentants du peuple palestinien puissent faire entendre leur voix devant l'Assemblée. Nous considérons qu'une solution définitive du conflit du Moyen-Orient devra être basée sur le retrait des troupes étrangères des territoires arabes occupés par la force, et la reconnaissance des droits du peuple palestinien à fonder un Etat national. Mon gouvernement accueille avec satisfaction tout progrès réalisé vers ce but final.

173. Je voudrais me référer brièvement à la question de Chypre. Ce problème a fait l'objet d'un débat, l'année dernière, au sein de l'Assemblée générale, laquelle a adopté la résolution 3212 (XXIX), recommandant aux communautés turque et grecque de l'île de poursuivre les négociations en vue d'arriver à une solution. Par la suite, le Secrétaire général a entrepris une nouvelle mission de bons offices. C'est dans le cadre de cette procédure que les représentants des deux communautés se sont réunis à quatre reprises et, s'ils ne sont pas parvenus jusqu'à présent à un accord sur tous les éléments d'une solution, ils ont pu néanmoins enregistrer une convergence de leurs points de vue sur certains aspects fondamentaux du problème et régler en même temps quelques questions humanitaires intéressant les deux communautés. Dans ce contexte, je voudrais rendre hommage au Secrétaire général pour les efforts inlassables qu'il a déployés dans le but de rapprocher les positions des deux parties, et la sagesse, la patience et la diligence avec lesquelles il a rempli sa mission difficile et délicate.

174. Beaucoup d'orateurs qui m'ont précédé à cette tribune ont mis l'accent sur la nécessité de continuer les discussions intercommunautaires. Je partage entièrement leurs opinions et je suis convaincu en effet que la procédure suivie actuellement est la seule qui puisse mener à un règlement du conflit.

175. Sur le fond du problème, le Gouvernement turc estime que toute solution devrait être fondée sur les considérations et les principes suivants.

176. Premièrement, les deux communautés sont en train de négocier sur un pied d'égalité en vertu même des résolutions de l'ONU. Toute tentative de porter atteinte à cette égalité, toute manœuvre destinée à semer la méfiance ne pourrait que rendre la continuation des négociations impossible.

177. Deuxièmement, la dernière phase du conflit de Chypre a son origine dans un coup militaire dirigé de l'extérieur dans le but de mettre fin à l'indépendance de l'île. La solution future devrait être fondée sur le respect de l'indépendance, de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de Chypre. L'Etat de Chypre devrait pouvoir suivre une politique de non-alignement, laquelle répondrait au mieux aux intérêts des deux communautés et contribuerait à la paix et à la stabilité en Méditerranée orientale.

178. Troisièmement, la constitution de l'île devrait prévoir la création d'une fédération bizonale dont les modalités et les arrangements y relatifs tiendraient compte des données économiques de l'île, des structures et des besoins des deux communautés ainsi que de la nécessité d'assurer une coopération fondée sur la sécurité et la confiance mutuelles.

179. Quatrièmement, les deux communautés devraient participer au gouvernement fédéral sur un pied d'égalité. Les institutions fédérales devraient être dotées des moyens leur permettant de sauvegarder le respect de la constitution et l'égalité politique et économique entre les deux communautés.

180. Dès qu'une solution reflétant les principes que je viens d'énoncer pourra intervenir, la Turquie procédera au retrait des forces militaires qu'elle a été contrainte d'envoyer à Chypre, conformément à ses obligations contractuelles en vue de faire face au danger imminent contre l'indépendance de l'île et la survie de la communauté turque. Elle a déjà, dans la mesure où la sécurité de ses forces le permettait, réduit considérablement ses effectifs se trouvant dans l'île. L'Assemblée peut être sûre que la Turquie, dans sa politique à l'égard du problème de Chypre, ne sera guidée que par le désir sincère de contribuer à une solution juste et équilibrée et à la sauvegarde de la paix dans notre région, dans le respect des principes de la Charte des Nations Unies.

181. M. CHAVAN (Inde) [*interprétation de l'anglais*] : C'est pour moi un honneur et un grand plaisir,

Monsieur le Président, de vous présenter au nom de ma délégation et en mon nom personnel nos félicitations chaleureuses et nos bons vœux à l'occasion de votre élection à la présidence de la trentième session ordinaire de l'Assemblée générale. Vous prenez ces hautes fonctions à un moment très important de l'histoire de l'Organisation, alors que celle-ci passe le cap de sa trentième année d'existence. Nous sommes fortunés, en vérité, de pouvoir compter sur vos hautes qualités, sur votre grande expérience et sur votre initiative au cours de cette importante session. Votre élection est également un hommage rendu à votre pays et à son peuple ainsi qu'à sa politique traditionnelle de conciliation et de coopération. Je puis vous assurer que ma délégation vous apportera son plein appui dans l'accomplissement de votre lourde tâche.

182. Nous n'oublierons pas de si tôt votre prédécesseur, M. Bouteflika, ministre des affaires étrangères de l'Algérie, à qui nous devons l'habile direction de la vingt-neuvième session ainsi que les résultats concrets obtenus au cours de la septième session extraordinaire. Sous son égide, nous avons pu accomplir un travail valable et durable.

183. Au Secrétaire général, M. Waldheim, nous tenons à exprimer notre gratitude pour ses efforts incessants et pour son entier dévouement aux objectifs et aux principes de la Charte des Nations Unies. Ses sages conseils et la persistante courtoisie qu'il met à attirer notre attention sur les problèmes fondamentaux qui se posent à l'humanité ont rehaussé le prestige de l'Organisation des Nations Unies. Il peut être sûr que nous continuerons à lui apporter notre soutien.

184. Quiconque a le privilège de s'adresser à l'Assemblée générale du haut de cette tribune ne peut s'empêcher d'être imbu d'un sentiment tout particulier de responsabilité, car l'Organisation des Nations Unies est un instrument destiné à façonner l'avenir de l'humanité. La manière dont nous nous acquitterons de cette responsabilité dépendra du sens que nous donnons à nos missions communes et de la résolution que nous mettrons à appliquer nos décisions. Notre mission, telle que l'avait définie la Charte des Nations Unies, est d'assurer la paix et la justice à tous les hommes. Nous avons le devoir d'œuvrer pour tous les peuples de toutes les nations. Notre objectif doit être d'édifier un monde unique fondé sur la paix et la coopération, et non pas de diviser le monde en trois ou quatre entités séparées par des conflits et des inégalités. Le fait que les peuples et les nations prennent de plus en plus conscience de leur interdépendance, chacun toujours plus sensible aux besoins essentiels et aux aspirations légitimes de l'autre, est de bon augure pour la trentième session de l'Assemblée générale.

185. Il y a 30 ans, les pères fondateurs de l'Organisation l'avait conçue comme un instrument destiné à "préserver les générations futures du fléau de la guerre", à "favoriser le progrès social et instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande". Un monde amer, ravagé par la fureur destructrice de la guerre, s'est trouvé bientôt pris au piège de l'affrontement de blocs militaires antagonistes. La guerre froide menaçait de réduire à néant les espoirs consacrés dans la Charte. Des milliers d'êtres humains vivaient encore sous le joug colonial et, pour eux, la Charte ne pouvait acquérir de sens qu'après leur délivrance de la domination étrangère.

186. Beaucoup d'anciens empires ont été démantelés depuis et le joug colonial a pris fin dans la plupart des régions du monde, marquant la victoire des forces de libération nationale. L'Organisation des Nations Unies a beaucoup fait pour accélérer cette évolution. Plus de la moitié des délégations ici réunies représentent des Etats libérés du joug colonial. Nous avons suivi cette évolution avec une grande satisfaction. Nous avons vu l'Organisation se rapprocher constamment de son objectif d'universalité. Nous sommes heureux de pouvoir accueillir parmi nous cette année des délégations des Etats souverains du Mozambique, du Cap-Vert et de Sao Tomé-et-Principe. Nous sommes sûrs que leur contribution à nos travaux fera beaucoup pour renforcer l'Organisation. C'est avec joie que nous accueillerons très bientôt le nouvel Etat de Papouasie-Nouvelle-Guinée.

187. Notre ordre du jour chargé illustre bien les principaux problèmes qui se posent au monde aujourd'hui. Certains de ces problèmes, nous les retrouvons chaque année, ce qui prouve combien ils sont complexes et difficiles à résoudre. D'autres sont relativement nouveaux, ce qui indique une prise de conscience croissante de la mutation rapide de notre monde. Je n'ai pas l'intention de faire connaître nos vues sur toutes ces questions aujourd'hui; ma délégation aura l'occasion de le faire au cours de la présente session. Mais le fait même que nous sommes saisis de ces problèmes globaux témoigne de la réalité de l'interdépendance des peuples et des nations, et constitue une reconnaissance du fait que les Nations Unies constituent l'enceinte appropriée pour la recherche de solutions dans le cadre d'une action collective. Mais se borner à reconnaître ce fait ne suffira cependant pas et, comme l'a dit le Secrétaire général dans l'introduction à son rapport sur l'activité de l'Organisation :

> "... nous devons maintenant passer des débats à l'action, des affrontements à la coopération et d'une allégeance éloquente aux principes à la tâche bien plus difficile qui consiste à faire de ces principes une réalité." [*A/10001/Add.1, sect. XXI.*]

188. De nombreuses nations nouvellement indépendantes du monde, y compris la mienne, rejettent le concept de la guerre froide et ont choisi la voie du non-alignement et de la coexistence pacifique. Aujourd'hui, la politique de non-alignement, son opportunité, son importance, sont de mieux en mieux comprises. Aux Nations Unies, les pays non alignés n'ont cessé d'œuvrer pour démocratiser les relations internationales et pour passer de l'affrontement et de l'impasse à de nouvelles formes de coopération. Les ministres des affaires étrangères des pays non alignés, réunis à Lima le mois dernier, se sont engagés une fois de plus à poursuivre leurs efforts pour aboutir à un nouvel ordre mondial fondé sur la justice et l'égalité.

189. La défense de la paix doit être notre premier objectif, et les problèmes y relatifs doivent continuer à retenir notre attention. Nous devons en reconnaître toute l'urgence. La paix règne aujourd'hui en Indochine après bien des années de guerre, ce qui cause à chacun de nous une vive satisfaction. Cependant, le legs du passé semble encore obscurcir le jugement de certains. Le refus du Conseil de sécurité d'accepter les demandes d'admission de la République démo-

cratique du Viet Nam et de la République du Sud Viet Nam aux Nations Unies ajoute une page de plus au triste dossier de l'inertie de l'ONU à l'égard du Viet Nam. Il ne fait aucun doute que ces deux Etats remplissent les conditions nécessaires pour être admis au sein de l'Organisation, qui aura tout à gagner à leur coopération. La Communauté internationale ne doit épargner aucun effort pour cicatriser les blessures de la guerre et aider les pays de l'Indochine à reconstruire leurs économies ravagées. L'Inde est prête à apporter sa contribution à un tel effort.

190. La situation au Moyen-Orient demeure critique. Il ne saurait y avoir de paix durable dans la région tant qu'Israël n'aura pas évacué tous les territoires arabes occupés par agression et tant que les droits nationaux du peuple arabe de Palestine ne lui auront pas été restitués. En attendant, un accord a été conclu entre l'Egypte et Israël pour une nouvelle évacuation partielle du Sinaï. Ce sera là un événement important et positif, s'il contribue au relâchement des tensions dans la région et permet une solution rapide de tous les problèmes fondamentaux. Néanmoins, l'attitude d'intransigeance et d'obstruction d'Israël, qui reçoit un volume considérable d'engins de guerre perfectionnés, est une cause de sérieuse préoccupation. L'ONU a clairement le devoir, conformément aux dispositions de la Charte et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, d'étudier toutes les possibilités d'assurer le départ des Israéliens des territoires arabes. Il est également de notre devoir de poursuivre nos efforts pour rendre au peuple palestinien ses droits légitimes. Nous sommes fermement convaincus que l'unité des pays arabes, avec l'appui constant de la communauté internationale, permettra aux Palestiniens de recouvrer leurs territoires perdus et leurs droits légitimes.

191. A Chypre, également, les choses en sont encore à un point mort précaire. La persistance de cet état de choses pourrait mettre en péril l'intégrité territoriale de l'île, parce que les causes profondes du problème ont été trop longtemps négligées, que des ingérences étrangères ont été possibles, aboutissant au partage virtuel du pays, ce qui a forcé des milliers de gens à quitter leurs foyers pour se mettre à l'abri. L'an dernier, à la vingt-neuvième session de l'Assemblée générale, nous avons adopté à l'unanimité la résolution 3212 (XXIX) qui créait un cadre pour le retrait de toutes les forces étrangères stationnées dans l'île et le règlement des litiges entre les deux communautés. Toutefois, sa mise en œuvre a progressé avec lenteur bien que les dirigeants des deux communautés aient tenu des conversations sous les auspices du Secrétaire général. Avec de la bonne volonté et un bon sens pratique, le problème pourrait être résolu à la satisfaction réciproque des deux communautés et d'une manière qui ne porterait pas préjudice à l'indépendance, la souveraineté, l'intégrité territoriale et le non-alignement de Chypre. Nous sommes certains que le Secrétaire général poursuivra ses efforts pour rapprocher les deux collectivités dans la recherche d'une solution acceptable pour tous.

M. de la Flor Valle (Pérou), vice-président, prend la présidence.

192. La persistance des alliances militaires unilatérales conçues dans le contexte de la rivalité entre grandes puissances et l'introduction de grandes quantités de matériel militaire dans les pays appartenant à ces alliances constituent une source de tension et d'instabilité permanente dans la zone de l'océan Indien. L'agrandissement de la base de Diego Garcia contre la volonté clairement exprimée des Etats littoraux de l'océan Indien est un sujet de préoccupation grave. Nous demandons instamment aux grandes puissances et autres principaux usagers maritimes de respecter l'océan Indien comme une zone de paix, conformément à la Déclaration adoptée par les Nations Unies en 1971 [*résolution 2832 (XXVI)*]. Nous demandons également une dissolution rapide des pactes militaires conçus dans le contexte de la rivalité des grandes puissances et le démantèlement des bases militaires étrangères établies dans ce contexte.

193. Nous avons fait tous les efforts possibles pour renforcer l'amitié et la compréhension avec les pays de notre région. L'Inde est prête, dans la limite de ses moyens, à contribuer au développement de notre région grâce au commerce et à des liens économiques étroits. Nous avons continué à mettre en œuvre l'accord du Simla du 2 juillet 1972[3] dans son esprit et dans sa lettre. Nous espérons vivement que nous atteindrons très prochainement l'objectif de paix et de coopération entre les Etats du sous-continent.

194. La décolonisation de l'empire portugais a été effectuée avec une rapidité louable. Nous nous réjouissons des succès remarquables remportés par les mouvements de libération nationale. Toutefois, le processus de libération nationale n'est pas encore achevé et nous devons examiner les problèmes qui se posent dans les territoires dont les peuples vivent encore sous domination coloniale et étrangère.

195. L'accession de l'Angola à l'indépendance a été marquée par de violents affrontements entre les mouvements de libération. Nous avons suivi cette évolution avec préoccupation parce qu'en dernière analyse c'est le peuple de l'Angola qui sera la victime de la lutte que les parties politiques se livrent pour le pouvoir. Nous espérons que l'Organisation de l'Unité africaine parviendra à définir une base pour fonder la paix et la coopération entre les différents groupes de libération.

196. En Afrique australe, nous sommes loin d'une solution du triple problème qui est d'assurer l'indépendance de la Namibie, le gouvernement de la majorité au Zimbabwe et l'éradication de la politique d'*apartheid*. Il s'agit là de questions connexes qui doivent être abordées en même temps. La présence en Namibie de l'administration du régime raciste blanc de l'Afrique du Sud a été déclaré illégale. L'Organisation des Nations Unies est prête à assumer provisoirement l'administration de la Namibie en attendant le transfert du pouvoir au peuple. Pourtant, le Gouvernement de l'Afrique du Sud continue ouvertement à défier l'ONU. On ne saurait souhaiter quelque chose de plus net pour une intervention de l'ONU et nous souhaitons que l'Organisation prenne des mesures efficaces et résolues contre l'Afrique du Sud.

197. Le régime minoritaire illégal de Smith au Zimbabwe continue à bénéficier du soutien du Gouvernement sud-africain. Il n'y a pas pour ce régime de façon honorable de s'en sortir sauf à relâcher tous les prisonniers politiques, à convoquer une conférence constitutionnelle des dirigeants légitimes du peuple et à prendre les dispositions en vue du passage inévi-

table au gouvernement de la majorité. Le Royaume-Uni détient à cet égard une responsabilité particulière et nous espérons qu'il jouera un rôle efficace. Malheureusement, même les sanctions imposées par le Conseil de sécurité n'ont pas abouti au résultat escompté, encore qu'elles aient eu quelque effet. On dit que le régime Smith organise les rencontres avec les dirigeants politiques nationaux dans le but de les diviser et de les contraindre à accepter des règlements inacceptables. Il est évident que les Nations Unies devraient continuer de fournir leur appui aux mouvements de libération du Zimbabwe.

198. La question de l'*apartheid* s'est posée aux Nations Unies, sous des formes diverses, depuis 1948 et les appels lancés par l'Assemblée générale n'ont jamais eu d'effet sur le régime raciste de l'Afrique du Sud. Ce régime est resté indifférent à l'isolement diplomatique dans lequel il se trouve. Nous regrettons que le boycottage du commerce et l'embargo sur les armes imposé par le Conseil de sécurité soient restés inefficaces. Il en est résulté que l'Afrique du Sud continue de poursuivre sa politique pernicieuse de ségrégation des populations tribales en bantoustans séparés, les obligeant à quitter leur foyer et les assujettissant à des restrictions humiliantes. L'application continue du système d'*apartheid* par l'Afrique du Sud au mépris total des résolutions de l'Assemblée générale a abouti au refus des lettres de créance de ses représentants et à leur exclusion subséquente de la session de l'Assemblée générale en cours. Mais cela même n'a eu que peu d'effets sur le régime raciste blanc de Pretoria comme sur ceux qui le soutiennent. Il n'y a pas d'autre choix que celui de renforcer les moyens des combattants pour la liberté et la libération de ce régime inique.

199. J'ai parlé de questions qui constituent à l'heure actuelle le foyer de la tension internationale où prévalent des situations critiques. En Europe, on peut également noter qu'une évolution heureuse se produit. Nous nous félicitons de la signature par 35 gouvernements, le 1er août à Helsinki, de l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe qui établit la base nécessaire pour sauvegarder la paix et favoriser la coopération à venir sur ce continent. Etant donné que l'Europe a été le nid historique des guerres mondiales du passé, cet accord revêt une importance particulière. Toutefois, la détente en Europe ne saurait avoir de sens véritable pour le reste du monde que si ce processus s'étend à d'autres continents et notamment aux situations de crises actuelles.

200. Tout le potentiel de détente ne peut se réaliser sans un transfert réel des dépenses militaires à des domaines qui sont d'un intérêt essentiel pour le bien-être général de l'humanité. La toute première résolution adoptée par la première Assemblée générale des Nations Unies concernait le désarmement, ce qui était tout à fait logique puisque la question du désarmement figurait parmi les préoccupations majeures de la Société des Nations et il était inévitable que l'ONU lui ayant succédé à la suite de la dernière guerre mondiale soit préoccupée en priorité par le désarmement. Dans les 30 années qui ont suivi la création de l'Organisation et en dépit des appels réguliers répétés chaque année en faveur du désarmement, notamment du désarmement nucléaire, aucun progrès n'a été en fait enregistré. Nous avons, au lieu de cela, assisté à une course aux armements qui s'est traduite par le stockage d'armes nucléaires et d'autres moyens de destruction massive dans des proportions qui font que l'on s'interroge sur le caractère sensé de ces mesures. Les dépenses globales nécessitées par la course aux armements sont de l'ordre de 300 milliards de dollars par an alors que le monde a désespérément besoin de ressources pour soulager la faim, la pauvreté et l'injustice sociale. Nulle part nous nous apprêtons ne serait-ce même qu'à envisager des mesures sérieuses relatives au désarmement nucléaire qui est manifestement très urgent. Il y a eu des conférences mondiales sur l'alimentation, la population, l'environnement, l'industrialisation, le droit de la mer, le rôle des femmes, etc., mais nous n'avons pas encore été capables de nous mettre d'accord sur la convocation d'une conférence mondiale du désarmement. C'est là un commentaire véritablement tragique si l'on songe à la condition de notre monde, qui a perdu toute conscience des dangers qui le menacent et toute sensibilité face à ces dangers.

201. La paix est le fondement du progrès. En même temps, une paix durable ne saurait être réalisée tant que n'auront pas été éliminées les disparités économiques croissantes qui caractérisent notre monde. Nous sommes maintenant au milieu de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement et, en dépit des diverses mesures préconisées par les Nations Unies, la grande majorité des pays en développement connaissent encore des structures commerciales défavorables et de lourds endettements. De telles inégalités entre les nations sont la cause de notre mécontentement actuel. Il faut les supprimer si nous voulons arriver à une véritable interdépendance, sur un pied d'égalité, objectif qui répond à une nécessité vital de notre époque. Il est vrai que l'on reconnaît de plus en plus la nécessité de cette interdépendance entre toutes les nations, mais les problèmes que cela pose commencent seulement à être compris. La Déclaration et le Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international, adoptés à la sixième session extraordinaire [*résolutions 3201 (S-VI) et 3202 (S-VI)*], de même que la Charte des droits et devoirs économiques des Etats, adoptée à la vingt-neuvième session [*résolution 3281 (XXIX)*], constituent des jalons importants dans notre marche vers l'interdépendance. Ces textes prévoient des mesures d'une portée sans précédent, dont la plus importante, qu'on me permette de le dire, consisterait à combler le fossé entre les façons de voir les pays développés et des pays en développement.

202. La septième session extraordinaire a été marquée par une tentative sérieuse pour cerner les problèmes dans le détail, pour localiser les ressources disponibles, pour approfondir les études entreprises sur d'importantes questions et, par-dessus tout, pour amorcer des négociations en vue de rapprocher les thèses en présence. Le résultat de cette session ne saurait être ni surestimé ni sous-estimé. Les pays en développement ne peuvent considérer le document final de la septième session extraordinaire [*résolution 3362 (S-VII)*] avec une satisfaction sans mélange. Cependant, c'est un bon départ, et si les décisions sont mises en œuvre de bonne foi et rapidement, le dialogue pourra se poursuivre de façon fructueuse sur les problèmes en suspens, afin que soit rétabli l'équilibre économique dans le monde et que soit

améliorés les termes de l'échange pour les pays en développement. Il faut changer le *statu quo* dans le sens d'un nouvel ordre économique qui soit équitable, et c'est l'action des pays développés qui, sans aucun doute, pourra apporter la preuve de ce changement.

203. Le problème du sous-développement est aussi important, sur le plan économique et social, que l'est celui de la décolonisation sur le plan politique, et c'est un défi que devront relever les Nations Unies dans les années à venir. Les Nations Unies sont un instrument unique pour renforcer une coopération fondée sur l'égalité, et leurs structures et procédures doivent être adaptées, avec sagesse et imagination, pour relever, précisément, ce défi sans précédent.

204. Je voudrais, pour conclure, rappeler ce qu'a dit le Premier Ministre de mon pays dans son discours devant l'Assemblée, le 23 octobre 1970, alors qu'elle soulignait combien l'Inde s'était engagée à la cause de la paix et de l'instauration d'un nouvel ordre mondial. Elle a dit :

> "Nous avons toujours affirmé que la paix et non la puissance devait diriger le monde, qu'il ne devait pas y avoir affrontement, mais coopération. Le monde n'est pas fait pour disparaître, mais pour s'épanouir... L'ironie du sort fait que l'humanité possède les moyens, qu'elle voit le but à atteindre, mais que nous n'avons ni la volonté ni la confiance nécessaires pour franchir le pas... Puissent les Nations Unies travailler dans les années à venir à l'avènement d'une nouvelle ère de transformations internationales dans la concorde, d'une ère de justice et de paix[4]."

205. M. FITZGERALD (Irlande) [*interprétation de l'anglais*] : C'est une coutume plaisante que celle qui veut que lorsqu'on prend pour la première fois la parole à la session ordinaire de l'Assemblée générale, l'on adresse des félicitations au Président nouvellement élu. Le plaisir est encore plus grand lorsque le Président qui vient d'être élu est le Premier Ministre d'un pays aussi petit que le mien, membre comme moi-même du Conseil des ministres de la Communauté européenne et un ami. Nous qui le connaissons depuis bien des années maintenant au sein de la Communauté, nous connaissons les qualités uniques qu'il apporte à la présidence. Nous l'accueillons chaleureusement dans cette assemblée plus vaste et nous sommes confiants qu'à la fin de cette session, l'Assemblée générale se félicitera du bon sens qu'elle a montré en le choisissant pour présider ses travaux.

206. Je voudrais également exprimer des remerciements et notre reconnaissance au brillant Ministre des affaires étrangères d'Algérie, son prédécesseur, qui a eu la tâche difficile de présider non seulement la vingt-neuvième session, mais aussi la septième session extraordinaire où, sous sa direction, un consensus remarquable a été obtenu. Je voudrais saluer les trois nouveaux Membres, la République du Cap-Vert, la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe et la République populaire du Mozambique, dont la présence ici est la preuve de l'engagement du nouveau Portugal à une décolonisation rapide.

207. Chaque année, au début de la session ordinaire, nous avons la possibilité d'exposer en termes généraux les principes qui inspirent notre façon d'aborder les points inscrits à l'ordre du jour et les attitudes que nous nous proposons d'adopter. Cette année, cependant, il semble que quelque chose de plus soit requis. En effet, cette session de l'Assemblée marque le trentième anniversaire de la fondation de l'Organisation des Nations Unies et, pour l'Irlande, c'est aussi le vingtième anniversaire de notre admission comme Etat membre à l'Organisation.

208. Depuis sa fondation en 1945, l'Organisation des Nations Unies a grandi et changé; partant du groupe de pays qui avaient été victorieux lors de la seconde guerre mondiale, elle est maintenant devenue pratiquement universelle dans sa composition. Au cours de la première décennie, le nombre de ses Membres était approximativement le tiers de ce qu'il est devenu depuis. L'Organisation était vue à cette époque comme un instrument dont les Etats Membres devaient se servir pour maintenir la paix dans le monde. Maintenant, pourtant, elle est également devenue un forum presque universel.

209. Je crois que nous ne nous sommes pas tout à fait adaptés à ce fait lorsque nous parlons des Nations Unies. La vérité est que, si cette Organisation est souvent incapable d'examiner des problèmes mondiaux intraitables, ou si elle est inefficace lorsqu'elle y réussit, ce n'est pas tellement en raison des défauts de sa Charte mais, précisément, parce que, en tant que miroir de notre monde de nations, elle reflète trop fidèlement tout l'éventail des désaccords et des antagonismes de celles-ci.

210. En général, toutefois, les Nations Unies nous ont bien servis à la fois en tant qu'instrument et en tant que tribune internationale pendant une période de trente années. Au cours de cette période, en grande partie grâce aux Nations Unies, il n'y a pas eu de guerre mondiale; de nombreux et graves conflits locaux ont été réglés ou du moins limités et nous avons vu s'accomplir la tâche primordiale de la décolonisation, dans la plupart des cas pacifiquement. Pendant toute cette période également, l'ONU et ses institutions spécialisées ont poursuivi leur travail patient dans les domaines économique, social et technique, travail qui, bien qu'apparemment peu spectaculaire, est d'une immense importance.

211. Nous devons, évidemment, reconnaître qu'il y a des problèmes qui inquiètent profondément l'opinion publique mondiale et que l'Organisation des Nations Unies a été incapable de régler et d'autres problèmes encore qu'elle n'a même pas pu examiner.

212. La limitation la plus grande à la puissance de l'Organisation d'agir efficacement dans certaines questions provient du fait que la Charte est fermement fondée sur le principe juridique de la souveraineté des Etats Membres.

213. Les procédures et les structures explicitement prévues dans la Charte avaient avant tout pour but de régir les relations et de traiter des conflits au niveau interétats. Mais, aujourd'hui, le monde est également profondément intéressé par d'autres problèmes qui ne peuvent être traités efficacement si on les maintient rigidement au niveau des relations interétats.

214. Ces questions sont de deux sortes : premièrement, il y a les questions relatives aux droits de l'homme dans le sens le plus large du terme. Je veux parler des questions relatives à la liberté individuelle, à la non-discrimination, à la tolérance pour les droits

des minorités, au respect du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Ce sont là des questions dont on proclame trop souvent qu'elles ressortent exclusivement de la juridiction nationale d'un Etat ou d'un autre. En un sens, elles tombent alors au-dessous du niveau de l'Etat-nation.

215. Mais l'opinion publique mondiale a, à présent, évolué dans une mesure telle que son intérêt et son sens de la solidarité sur de telles questions ne s'arrêtent plus automatiquement aux frontières nationales. Par exemple, le monde est profondément intéressé par les problèmes de l'*apartheid* en Afrique australe et inquiet de ses conséquences potentielles dangereuses. A juste titre, il ne peut accepter qu'il s'agisse là d'une question purement interne relevant du gouvernement en cause. Il est également impatient, et c'est compréhensible, à l'idée qu'il serait logique et conséquent d'être profondément inquiet à propos de cette forme particulière de tyrannie et de discrimination mais de ne pas ressentir la même inquiétude devant d'autres exemples de mépris ou de méconnaissance des droits de l'homme à l'intérieur des frontières d'autres Etats-nations.

216. Deuxièmement, il y a le genre de questions qui vont au-delà de la compétence d'un Etat-nation. Ces questions sont simplement trop importantes et trop vastes pour être réglées au niveau d'un Etat souverain individuel agissant soit seul soit en contact direct avec ses proches voisins. Dans cette catégorie, j'inscrirais des questions importantes et actuelles comme le désarmement dans tous ses aspects, l'ordre économique mondial, la protection de l'environnement, le droit de la mer, l'alimentation mondiale et les problèmes de population. Ce sont là des questions où le sort de chacun dépend dans une plus ou moins grande mesure des actions de chacun des autres et où la survie commune exige l'acceptation d'une action commune et interdépendante à un degré qui serait impossible si chaque Etat devait agir isolément.

217. Devant de telles questions — certaines étant au-dessus du niveau de l'Etat, d'autres au-dessous — il y a, naturellement, des difficultés pour une organisation mondiale qui, comme à présent, est fondée sur les notions juridiques de souveraineté et de non-ingérence dans les affaires intérieures des autres Etats.

218. Il serait, je le crains, prématuré d'espérer un changement radical des structures qui ont été établies par la Charte sur la base de la souveraineté des Etats et du principe de la non-intervention. Nous sommes arrivés à un point de l'histoire où nous comprenons que certaines notions anciennes devront peut-être être modifiées, mais nous ne sommes pas encore capables d'imaginer de nouveaux principes qui seraient appropriés pour un monde interdépendant tout en assurant à nos peuples des droits que nous avons jusqu'à présent cherché à sauvegarder grâce au principe de la souveraineté nationale.

219. Comment devrions-nous agir pendant cette période de transition entre l'ancien ordre mondial de souveraineté nationale absolue et l'apparition d'un ordre mondial nouveau adapté à l'interdépendance ? Tout en respectant les droits des autres, nous devons être disposés, dans nos propres actions et dans nos politiques, à nous laisser de plus en plus guider dans nos travaux aussi bien par l'esprit que par la lettre de la Charte. Cela signifie que la bonne volonté et le bon sens seront nécessaires pour tous pendant cette période intérimaire, pour faire servir efficacement les structures inadéquates actuelles et qu'elles demeurent pertinentes dans un monde changeant.

220. L'Organisation a connu des succès dans ce domaine. Ainsi, dans la première catégorie de questions que j'ai mentionnée, celle des droits de l'homme et de la libre détermination, il y a eu le processus de décolonisation, presque complété maintenant, qui s'est déroulé pour la plus grande part des des moyens pacifiques et par suite de pressions morales.

221. Cependant, nous n'avons pas réussi à faire beaucoup de progrès en ce qui concerne les droits individuels de l'homme au sein des Etats. Nous n'avons pas encore atteint le stade où il pourra y avoir accord entre tous les Etats Membres des Nations Unies pour donner à leurs peuples le droit que certains d'entre nous en Europe occidentale avons donné aux nôtres : celui de faire appel à une instance internationale contre tout abus de pouvoir de la part de nos propres gouvernements. Nous devrions tous dans cette Organisation avoir honte du fait qu'un organe comme Amnesty International, largement respecté, doive indiquer dans un rapport que dans les territoires de 100 Etats Membres de l'Organisation, il y a des violations des droits de l'homme et qu'un Etat Membre, le Chili, refuse actuellement d'admettre un groupe d'étude des droits de l'homme des Nations Unies, à savoir le Groupe de travail spécial chargé d'enquêter sur la situation au Chili en ce qui concerne les droits de l'homme.

222. Les Nations Unies ont également connu certains succès à l'égard de questions qui dépassent la compétence des Etats pris individuellement, bien qu'à ce jour elles n'aient fait que tâtonner dans le domaine de problèmes tels que le désarmement, le droit de la mer, la protection de l'environnement et, plus récemment et avec certains succès réels, l'ordre économique mondial.

223. Alors que nous attendons le lent développement d'un nouvel ordre mondial dans lequel les abus de l'exercice de la souveraineté nationale, que ce soit sur le plan intérieur ou extérieur, seront limités par l'existence d'une juridiction mondiale supérieure, il existe naturellement une tendance croissante, chez les Etats qui ont des histoires communes et des intérêts communs, à créer des organisations régionales plus ou moins cohérentes. Cette tendance est-elle bonne ou mauvaise ? Je pense qu'elle n'est ni bonne ni mauvaise en soi; tout dépend de la question de savoir si ces groupes d'Etats, dans leurs actions au niveau international, soit simplement de plus larges projections de l'égoïsme limité des Etats individuels souverains qui ne peuvent plus agir dans l'isolement, ou si ces groupes plus larges s'inspirent des principes dont j'ai parlé, c'est-à-dire un intérêt réel pour les droits de l'homme et la liberté à l'intérieur de leurs propres frontières et une pleine reconnaissance d'un plus haut niveau d'interdépendance entre tous les Etats, interdépendance qui dépasse le niveau du groupe régional en question. Dans le pire des cas, ces groupes régionaux pourraient devenir des blocs de puissance qui seraient en conflit l'un avec l'autre; dans le meilleur des cas, ils pourraient être la base d'un nouvel ordre international qu'à franchement parler il serait difficile de fonder sur

la base de quelque 150 unités séparées ou plus, poursuivant chacune des politiques individuelles.

224. Depuis le 1er janvier 1973, mon pays est membre d'un tel groupe régional ayant une cohérence particulière : la Communauté européenne. Cela implique, à ce stade, l'engagement de procéder à des consultations et, lorsque c'est possible, d'aligner sa politique sur celle de ses partenaires, avec, en dernière analyse, un engagement envers une interrelation toujours plus étroite dans le cadre d'une union européenne.

225. L'Irlande ne considère pas son engagement envers la Communauté européenne comme étant en concurrence avec son appartenance à l'Organisation des Nations Unies. Nous pensons plutôt que, dans les deux cas, notre participation s'inspire des mêmes principes, ceux dont je viens de parler. Avec nos partenaires, nous partageons une attitude comme en matière de libertés individuelles et de droits de l'homme et nous nous efforçons de mettre en œuvre cette attitude dans nos propres pays; tous, nous acceptons la juridiction de la Cour européenne des droits de l'homme, établie par le groupe plus large du Conseil de l'Europe. A l'extérieur, dans nos relations avec le reste du monde, tout comme nos partenaires, nous sommes pleinement conscients de la nécessité de l'interdépendance. En tant que groupe, nous avons joué un rôle important à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. Nous avons également essayé d'établir des relations nouvelles avec d'autres groupes de pays hors d'Europe par l'intermédiaire, par exemple, de la Convention de Lomé que, en ma qualité de Président du Conseil des Ministres, j'ai signée il y a sept mois, au nom de la Communauté, et par l'intermédiaire du dialogue euro-arabe. Au-delà de cela, nous reconnaissons la nécessité de voir l'interdépendance établie à une échelle mondiale et, avec nos partenaires, dans une déclaration publiée par les neufs chefs de gouvernements, au mois de juillet, nous avons donné notre ferme appui à l'ONU en tant qu'organisme mondial où cela pourrait être mis en œuvre.

226. Peut-être vaut-il la peine d'ajouter que, dans mon propre pays, une considération sérieuse à l'égard de notre participation à la Communauté économique européenne a été son impact possible sur notre contribution aux travaux de l'ONU; en effet, au sein des Nations Unies, dans les 17 années qui ont précédé notre adhésion à la Communauté européenne nous nous sommes efforcés d'être des membres constructifs. Au cours de la campagne sur le referendum qui a précédé notre entrée dans la communauté, ceux d'entre nous qui défendaient cette adhésion se voyaient fréquemment poser des questions pénétrantes à cet égard, ce qui démontrait à quel point l'attachement aux principes fondamentaux de l'ONU et à son rôle dans le monde existe au niveau du peuple dans mon pays. La réponse que nous avons donnée à ceux qui nous posaient ces questions a été que la participation à la Communauté économique européenne est entièrement compatible, non seulement avec la qualité d'Etat Membre de l'ONU — ce qui est évident — mais également avec la poursuite de la politique que nous nous étions engagés à poursuivre en tant que Membres des Nations Unies et avant de devenir membres de la Communauté. En outre, notre appartenance à la Communauté nous permettra — et nous a permis — de nous joindre à d'autres pour promouvoir, dans le cadre de la communauté, une pleine et chaleureuse acceptation de la nécessité qu'il y a de reconstruire l'ordre économique mondial de façon plus équitable en supprimant les effets nuisibles de l'ordre colonial passé dont mon pays lui-même a souffert autrefois.

227. Jusqu'à présent, j'ai essayé d'esquisser les idées générales qui nous inspirent dans notre attitude à l'égard de l'ordre du jour de cette session dans la vingtième année de notre appartenance aux Nations Unies. L'ordre du jour de cette session est long. Il comporte 125 points dont certains sont des différends entre Etats alors que d'autres sont des questions de droits de l'homme ou des questions plus larges d'ordre économique ou politique, du genre de celles dont j'ai parlé. Au cours des trois prochains mois, les 141 Etats Membres seront appelés à prendre position, en prenant la parole et en votant sur chacune de ces questions.

228. Peut-être ne comprenons-nous pas toujours à quel point cela est nouveau. Depuis la fondation de la Société des Nations et, plus particulièrement, au cours des 30 années qui se sont écoulées depuis la création de l'ONU, nous avons dû nous habituer à l'idée que chacun des Etats Membres, grand ou petit, peu ou profondément impliqué, est appelé, chaque année, au sein de l'Assemblée générale, à prendre position et à s'engager de façon détaillée sur presque toutes les questions mondiales et à le faire conformément à une Charte qui constitue un code de principes de la conduite internationale.

229. A bien des égards, c'est là une évolution d'une grande importance. En fait, peut-être ne serait-il pas exagéré de dire que le succès principal des Nations Unies au cours de ces 30 dernières années n'a pas été tellement la façon dont elles ont traité un problème quelconque, mais le fait plus fondamental que leur simple existence et l'existence de leur Charte ont encouragé et assuré l'acceptation croissante de l'idée qu'il existe un code de ce qui est bon et de ce qui est mauvais — et pas seulement de ce qui est commode — dans les affaires internationales. Il est vrai, certes, que nous ne respectons pas tous autant que nous le pourrions les principes que nous proclamons dans la Charte. Mais ce qui est remarquable, c'est que, même quand nous ne le faisons pas, nous nous efforçons d'essayer de justifier notre conduite aux termes de la Charte.

230. Mais cette situation nouvelle peut aussi soulever des difficultés. Notre procédure ici a toujours été telle que les positions des Etats Membres doivent s'exprimer dans les votes qu'ils émettent sur des projets de résolutions détaillés, présentés souvent par ceux qui sont plus ou moins profondément impliqués dans une question ou un conflit particuliers. A certains moments, une décision sur une résolution complexe doit être prise rapidement dans une capitale nationale et, parfois, le choix se limite à "oui", "non" ou "abstention" parce que l'occasion n'est pas donnée de voter séparément sur certains paragraphes du texte.

231. Dans cette situation qui, à certains moments, ne permet qu'un choix limité, fait en hâte et sur des questions complexes, il n'est pas toujours facile pour un Etat Membre comme le mien, qui défend fermement les Nations Unies et qui s'est engagé résolument

à l'égard de certains principes internationaux, d'être certain que ses idées seront exprimées comme il se doit dans chacun des votes qu'il sera appelé à émettre. Tout ce que nous pouvons faire, c'est essayer d'agir sur chacune de ces résolutions sur la base de notre meilleure interprétation de la question de savoir si les principes de la Charte s'appliquent au problème en cause.

232. Je voudrais parler maintenant et plus en détail de certains des points principaux de l'ordre du jour. Deux des questions majeures dont nous sommes saisis dépassent nettement les frontières de l'Etat-nation : la nécessité de réformer l'ordre économique mondial et la menace de la prolifération nucléaire.

233. En ce qui concerne la première de ces questions, je pourrais être bref, étant donné que cette session suit immédiatement la septième session extraordinaire qui s'est terminée par une résolution adoptée par consensus au sujet du développement et de la coopération économique internationale [*résolution 3362 (S-VII)*]. Les travaux de cette session extraordinaire, en dépit des prévisions pessimistes de certains commentateurs, ont été constructifs et positifs.

234. Grâce au travail accompli à la Conférence préparatoire de Paris, en avril, et grâce également aux progrès accomplis depuis cette conférence au cours des discussions entre pays développés, les pays en développement ont reconnu que le monde industrialisé voulait sérieusement s'attaquer aux problèmes qui avaient été identifiés de façon si évidente lors de la sixième session extraordinaire.

235. Le 13 octobre, la réunion préparatoire reprendra à Paris. La résolution adoptée lors de la septième session extraordinaire fournira la base de l'ordre du jour des quatre Commissions principales qui, probablement, découleront de la Conférence internationale qui sera préparée à Paris le mois prochain, car cette résolution traitait de la plupart des questions, autres que l'énergie, qui tombent sous le coup du mandat de la conférence proposée.

236. On a fait des promesses, on a accepté des promesses et il faut maintenant mettre ces promesses en œuvre. Si le monde développé doit, dans ses relations avec les pays en voie de développement, faire preuve de la bonne foi exprimée dans la résolution de la septième session extraordinaire, il doit alors être prêt à négocier pour arriver à de réelles concessions et, le cas échéant, pour modifier la loi moins que ferme du marché. Nous sommes convaincus que la communauté européenne est prête à le faire d'une façon continuelle et progressive.

237. Une conséquence des événements qui se déroulent actuellement en ce qui concerne l'ordre économique mondial peut être le fait que la structure existante de l'Organisation des Nations Unies et de ses institutions spécialisées doit être réexaminée, de façon qu'elle puisse jouer un rôle plus efficace dans le nouvel ordre économique qui se développe maintenant. Ma délégation attend les résultats de l'étude qui est actuellement entreprise, ce qui répartira d'une façon plus efficace les ressources de l'Organisation, tant au Secrétariat que dans les institutions spécialisées, dans l'intérêt du tiers monde, et elle participera pleinement à ce travail.

238. Une deuxième question importante qui a des conséquences dépassant les frontières nationales est celle de la prolifération des armes nucléaires. Le monde d'aujourd'hui est extrêmement vulnérable à la menace de la guerre nucléaire. D'une part, il existe des stocks considérables d'armes nucléaires accumulées par les superpuissances. D'autre part, nous avons appris qu'environ 500 réacteurs nucléaires sont déjà en fonction ou sont envisagés actuellement dans 26 pays et qu'aux environs de 1980 ils produiront annuellement comme sous-produit plus de 40 000 livres de plutonium qui, extraites de déchets de combustibles, pourraient fournir assez de matières fissibles pour confectionner chaque année 2 000 bombes de la taille de celle d'Hiroshima. Les installations nucléaires ont été fournies à des pays qui n'ont même pas signé le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires [*résolution 2373 (XXII), annexe*], et les ressources nucléaires qui ont été fournies pour aider au moins un pays en développement à étendre ses ressources énergétiques ont été transformées à des fins d'explosion, en dépit des garanties. La liste des pays ayant une capacité nucléaire qui se sont livrés à des explosions nucléaires ou qui sont à même de le faire dans un délai prévisible s'allonge chaque année. Il est temps de s'attaquer à ce problème si nous voulons sérieusement éviter une guerre nucléaire. En 1958, mon pays a pris l'initiative de proposer à l'Assemblée une résolution sur la question de la non-prolifération. L'adoption de cette résolution en 1961 a été considérée comme un pas sur la voie du Traité sur la non-prolifération, signé en 1968. Ce traité constituait un jalon. Mais il est urgent de prendre de nouvelles mesures si l'on ne veut pas compromettre son but fondamental.

239. Nous avons besoin d'un traité sur l'interdiction complète des essais. Ce Traité doit être explicite et efficace. Selon moi, le but devrait viser à mettre fin aux explosions expérimentales, que ce soit au sol ou sous terre. Mais le problème des explosions nucléaires à des buts pacifiques doit être davantage étudié. La question est de savoir si de telles explosions apportent des avantages qu'il est impossible d'obtenir autrement, si elles impliquent des dangers sérieux pour l'humanité et s'il est possible de les différencier des explosions d'essais d'armes nucléaires. En attendant que des mesures soient prises à la suite du rapport du Groupe consultatif *ad hoc* sur les explosions nucléaires à des fins pacifiques de l'Agence internationale de l'énergie atomique [*AIEA*] [*A/10168 et Corr.1 et Add.1*] dont nous saluons la création, il faudrait que toutes les puissances se mettent d'accord sur un moratoire relatif aux essais d'explosions nucléaires non militaires.

240. Je voudrais que le Traité d'interdiction complète des essais d'armes nucléaires prévoie premièrement que tous les pays qui sont à même d'exporter des matières et la technologie nucléaire forment un groupe de fournisseurs et acceptent de transférer leurs connaissances nucléaires aux seuls Etats non dotés d'armes nucléaires qui sont prêts à accepter les garanties approuvées de l'AIEA en ce qui concerne les programmes nucléaires à des fins pacifiques, et qui sont disposés à retourner tous les déchets de combustibles au pays fournisseur pour le recyclage. Deuxièmement, l'AIEA devrait elle-même à cet égard adopter des normes de protection et de contrôle beaucoup

plus sévères dans le transfert de la production et l'utilisation des matières et de la technologie nucléaires. Et troisièmement si, à la suite du moratoire et de l'étude sur la question des explosions nucléaires, de telles explosions étaient autorisées sur une base concertée, il faudrait prendre des dispositions pour une inspection adéquate.

241. Nous accueillons avec satisfaction le travail de la Conférence du Comité du désarmement sur la question d'une interdiction complète des essais de même que l'initiative prise par l'Union soviétique de proposer un traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Cette dernière proposition devrait être étudiée soigneusement au cours de la présente session pour voir si elle pourrait servir de base à un traité qui contiendrait les éléments que je viens de mentionner.

242. Les superpuissances ont une responsabilité particulière à cet égard. Elles doivent y faire face. Elles seules, travaillant ensemble, peuvent arrêter et renverser la prolifération verticale des armes nucléaires; cela est en rapport étroit avec la cessation de la diffusion horizontale. Si elles continuent leur dangereuse course aux armes nucléaires, elles ne peuvent pas se permettre moralement de demander aux Etats qui sont sur le point de devenir des Etats nucléaires de s'abstenir de fabriquer des armes nucléaires.

243. Il y a là un danger — un grave danger, je le crains — que cette question ne soit pas prise au sérieux. La réaction — ou plutôt l'absence de réaction — dans l'ensemble du monde, y compris le monde en développement, à l'égard des événements récents relatifs aux matières nucléaires dans certains pays en développement, n'est pas de bon augure pour l'avenir. Aucune considération de prestige ni aucun désir de renforcer la position militaire d'un pays vis-à-vis d'un autre Membre de l'Organisation ne devraient empêcher un contrôle strict des effroyables capacités nucléaires qui représentent une menace de plus en plus grave à la paix.

244. Au niveau inférieur à celui des relations entre Etats se trouve la question des droits de l'homme. Autrefois, notre conception de ces droits était peut-être trop étroite. Nous n'avons cependant pas suffisamment tenu compte par exemple du droit à la vie, qui est le plus fondamental de tous. Ce droit à la vie implique le droit à l'alimentation, celui de ne pas avoir à faire face à la famine. Dans la mesure où elle existe dans certaines parties du monde aujourd'hui, la famine constitue un des fléaux les plus terribles qui affecte non seulement ceux de notre génération qui risquent de mourir de faim, mais également leurs descendants des générations à venir, comme mon pays l'a expérimenté au cours de sa propre histoire.

245. Il y a toutefois d'autres droits de l'homme qui sont violés sur une large échelle dans le monde moderne, et peut-être même de plus en plus. Parmi ceux-ci figure le droit à ne pas être torturé. Je viens d'un continent où l'on pensait au début du présent siècle que notre civilisation nous avait amenés à un point tel que la torture était impensable en tant que mesure politique des Etats européens. L'histoire des 40 dernières années a détruit cette illusion, non seulement une fois mais plusieurs fois et non seulement par un seul pays mais par plusieurs. Le monde actuel tolère la torture d'une façon qui n'existait certainement pas il y a deux générations. Nous devons renverser la tendance vers la tolérance de cet arme diabolique de politique publique. Elle doit être interdite; il ne faut pas y trouver d'excuse; on ne doit excuser aucun Etat qui s'y adonne dans quelque partie du monde que ce soit.

246. J'appuie sincèrement la proposition du Secrétaire d'Etat des Etats-Unis [*2355e séance*] tendant à ce que l'ONU nomme un groupe d'experts chargé de procéder à une étude approfondie de la nature et de la portée de la torture. Je suis sûr que l'opinion mondiale peut être mobilisée pour interdire son utilisation par tout Etat qui la pratique pour quelque raison que ce soit. L'adoption d'un projet de déclaration sur la torture par le cinquième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants [*A/10260, par. 15*] est une mesure pleine de promesses et je suis sûr qu'elle retiendra l'attention favorable de l'Assemblée générale.

247. Il y a d'autres violations des droits de l'homme qui sont moins dramatiques mais qui ne sont pas moins regrettables sur lesquelles l'Assemblée devrait porter son attention et auxquelles les gouvernements représentés ici devraient s'engager à porter remède. Car les Etats représentés à l'Assemblée ne coïncident pas nécessairement avec des entités culturelles, il existe dans beaucoup de pays des questions de minorité qui ont souvent des effets assez graves sur les intéressés. Nous avons besoin d'une sorte de code qui protège les droits des minorités, qui définisse ces droits et qui établisse des normes par lesquelles un Etat pourrait mesurer sa conduite et être jugé par ses égaux.

248. Les femmes ne sont certainement pas une minorité, mais dans presque chaque pays du monde, pour des raisons historiques ou culturelles, les femmes ont moins de droits que les hommes. Beaucoup a déjà été fait pour remédier à cet état de choses et les Nations Unies se sont efforcées d'accélérer le progrès dans ce domaine en désignant 1975 comme Année internationale de la femme. L'effet s'est déjà fait ressentir dans de nombreux Etats Membres de l'Organisation où la publicité donnée à cette question au cours de cette année encourage les gouvernements à prendre des mesures tardives pour corriger les nombreuses injustices commises contre les femmes par la loi et par la coutume. Il faut établir un bilan des progrès réalisés et le présenter aux membres de l'Organisation car sinon, une fois l'année écoulée, la pression pour réaliser ces réformes se relâchera ou les efforts pour corriger ces injustices diminueront.

249. En conclusion, je voudrais parler d'un problème qui affecte gravement mon gouvernement : la situation tragique qui existe en Irlande du Nord. Là, deux sections d'une petite communauté vivent dans un cycle toujours croissant de craintes mutuelles et de violence qui détruit l'espoir d'une vie normale pour eux-mêmes et pour leurs enfants. Au cours de ces six dernières années, 1 300 personnes ont été tuées et plus de 15 000 ont été blessées, à la suite de près de 5 000 explosions et de 25 000 coups de feu.

250. Mon gouvernement s'est efforcé de favoriser une solution pacifique et de réduire la tension par tous les moyens dont il dispose. Nous avons déclaré expressément que nous rejetions la violence sous toutes ses formes. Nous avons accepté le droit d'une majorité à l'intérieur de l'Irlande du Nord de déterminer librement le caractère des relations de l'Irlande

du Nord avec notre Etat et affirmé notre volonté de passer à cet effet un accord qui serait enregistré auprès des Nations Unies. Nous avons arrêté et emprisonné des membres d'organisations engagés dans la violence en Irlande du Nord; un grand nombre d'entre eux avaient pénétré sur notre territoire et nous avons pris les mesures juridiques nécessaires pour déférer à la justice quiconque sur notre territoire commettrait un meurtre, avec preuves à l'appui. Nous avons élaboré une législation qui sera bientôt adoptée par notre parlement afin d'étendre cette disposition unique à tous les autres crimes et actes de violence.

251. De plus, nous avons cherché à travailler dans l'amitié avec les chefs des deux sections de la communauté en Irlande du Nord et avons coopéré avec le Gouvernement du Royaume-Uni dans une politique commune qui assurerait l'autonomie interne dans ce pays sur la base du partage du pouvoir entre les deux sections de la communauté et établirait des liens entre le nord et le sud.

252. Tous ces efforts n'ont pas encore porté fruit, car de petits groupes de violents, en Irlande du Nord, appartenant à l'un ou l'autre côté, disposent du pouvoir immense de détruire des solutions politiques et de s'opposer à toute coopération entre les dirigeants modérés des deux parties de la communauté. Une patience infinie est nécessaire à la recherche d'une solution qui dissipera les craintes et apaisera les haines. Mais malgré cette violence émanant de groupes non représentatifs, nous croyons que les dirigeants politiques élus des deux secteurs de la communauté peuvent cependant rechercher un accord qui apportera une solution au problème de l'autonomie dans cette région sur une base équitable pour les deux parties. En outre, nous pensons qu'un accord sur ce problème, s'il est atteint, fournira une base pour une approche commune au rétablissement de l'ordre et à l'élimination du cauchemar de la violence — violence politique, sectaire et criminelle — qui a affecté cette région au cours des six années passées.

253. Notre gouvernement s'engage à travailler à cette fin. Nous sommes disposés à nous rencontrer à tout moment avec le Gouvernement britannique ou avec les dirigeants élus des deux secteurs de la communauté d'Irlande du Nord pour discuter de la question de savoir comment nous pourrons contribuer à un règlement de cette crise en Irlande du Nord. Au cours de ces discussions, nous ne manquerons ni de générosité ni de bonne volonté pour faire des sacrifices pour la cause commune de la paix. Nous partageons tous la responsabilité de ce qui s'est passé en Irlande du Nord, car c'est une conséquence malheureuse de l'histoire malheureuse de notre île. Les deux parties de notre île sont si intimement liées, elles partagent de si nombreuses institutions communes : églises, organisations sportives, mouvements syndicaux, système bancaire, et d'autre part, si étroitement mêlés sont les problèmes de sécurité des deux zones le long de leurs 362 milles de frontière terrestre, que toute solution doit, si l'on entend qu'elle soit efficace, être une solution dans laquelle nous jouerons un rôle plein et généreux.

254. Nous ne pourrons jamais être indifférents à l'égard de ce qui se passe en Irlande du Nord où des compatriotes irlandais, membres des mêmes églises et des mêmes syndicats, des mêmes équipes sportives, héritiers de la même et trop longtemps malheureuse histoire, protestants et catholiques, ont été tués tandis que leurs biens étaient détruits par un terrorisme sans signification aucune.

255. Nous demandons la sympathie des peuples du monde pour la tragédie que vit l'Irlande du Nord. Nous leur demandons de comprendre la façon dont en Irlande du Nord, comme dans d'autres parties du monde, Chypre par exemple, la violence fait peser un fardeau intolérable, suite d'une histoire malheureuse, trop lourd pour qu'on l'ignore d'un haussement d'épaules, même de la part d'hommes de bonne volonté, et qui condamne un peuple décent à une vie de crainte et de violence. Nous demandons la patience du monde pendant que les représentants élus des habitants de l'Irlande du Nord, sous la pression terrible d'extrémistes, y compris souvent des menaces de violence, s'efforcent de trouver une base sur laquelle ils pourraient établir un système nouveau de gouvernement dans les provinces, et ce, en collaboration avec le Gouvernement du Royaume-Uni et mon propre Gouvernement.

256. La pierre sur laquelle nous essayons de bâtir et sur laquelle nous encourageons le peuple d'Irlande du Nord à bâtir est celle d'un refus total de la violence en matière politique. Sur ce principe qui est à la base même de la Charte des Nations Unies, il est possible, si l'on dispose du temps et de la patience nécessaires, d'établir une solution qui apporterait au peuple de l'Irlande du Nord la possibilité de sortir du cauchemar dans lequel il vit pour en arriver à une société pacifique et démocratique au sein de laquelle le droit à la vie, à la liberté et à une part équitable des ressources de la communauté serait garanti.

257. M. RINCHIN (Mongolie) [*interprétation du russe*] : La délégation de la République populaire mongole offre ses sincères félicitations au Président à l'occasion de son élection unanime à la fonction élevée de président de la trentième session de l'Assemblée générale. Elle exprime l'espoir que, sous sa direction compétente, la présente session apportera une contribution nouvelle à un relâchement plus intense de la tension internationale et à la cause qui consiste à traduire dans la pratique les nobles idéaux des Nations Unies.

258. Permettez-moi également, au nom de la délégation mongole, d'exprimer toute notre reconnaissance à M. Bouteflika, Ministre des affaires étrangères de l'Algérie, qui s'est brillamment acquitté de ses fonctions de président de deux sessions de l'Assemblée générale.

259. Je voudrais également saisir cette occasion pour féliciter le Secrétaire général, M. Waldheim, de ses efforts inlassables, en vue de renforcer les activités des Nations Unies et de favoriser la compréhension et la coopération mutuelles entre Etats.

260. La présente session de l'Assemblée générale se déroule au cours d'une année qui présente une importance toute particulière pour les peuples du monde entier. Cette année, toute l'humanité progressiste a célébré dans la joie le trentième anniversaire de la grande victoire des peuples et des pays de la coalition anti-hitlérienne sur le fascisme et le militarisme. Cette victoire historique, d'une importance mondiale, est devenue une étape éclatante de notre siècle et a exercé

la plus grande influence sur l'histoire du monde. C'est cette étape qui a donné naissance au processus historique qui a conduit à un changement radical dans l'association des forces en faveur de la paix et du progrès et a entraîné également la croissance puissante des mouvements de libération nationale et l'écroulement complet du système colonial de l'impérialisme.

261. Les leçons que nous avons tirées de la dernière guerre sont aujourd'hui très instructives et de la plus haute importance. C'est à leur lumière que nous voyons les buts et objectifs des Nations Unies et le renforcement du rôle et de l'efficacité de leurs activités. L'idée consistant à créer une organisation mondiale fondée sur l'alliance ferme des nations éprises de paix, une organisation qui garantirait la paix du monde et la sécurité universelle, est née des flammes des grandes batailles livrées par les peuples épris de paix contre les esclavagistes fascistes.

262. Les Nations Unies, dont nous venons de célébrer le trentième anniversaire, ont déclaré qu'elles avaient pour objectif principal de "préserver les générations futures du fléau de la guerre qui deux fois en l'espace d'une vie humaine a infligé à l'humanité d'indicibles souffrances". Si nous jetons un coup d'œil sur les trois décennies écoulées, nous pouvons déclarer en confiance que les Nations Unies, instrument international important, ont apporté une contribution considérable à la cause du maintien de la paix et de la sécurité.

263. Il est à noter que le trentième anniversaire de la fin de la seconde guerre mondiale et la fondation des Nations Unies ont été commémorés dans une atmosphère internationale nouvelle et plus favorable.

264. Grâce aux efforts persévérants des pays de la communauté socialiste et des autres nations éprises de paix, le processus de relâchement des tensions internationales prend un caractère de plus en plus stable et les principes de coexistence pacifique sont de plus en plus appliqués dans les relations entre Etats ayant des régimes sociaux différents. Sur cette base, on voit se dessiner une tendance à une transformation fondamentale des relations internationales et à la création d'un nouveau et plus juste type de relations démocratiques entre les Etats, en même temps qu'un nouvel ordre économique international devient chaque jour de plus en plus fort.

265. Ma délégation est d'avis que tout cela montre que l'on voit naître peu à peu les conditions objectives nécessaires à une transformation de tout le système des relations internationales, de manière à garantir l'indépendance et l'intégrité territoriale de toutes les nations, les relations pacifiques ainsi que la coopération, sur un pied d'égalité et d'avantages mutuels pour tous les Etats, grands ou petits.

266. L'amélioration des relations entre l'Union soviétique et les Etats-Unis influence favorablement l'élargissement et le renforcement du processus de relâchement des tensions internationales. Les réunions au sommet périodiques américano-soviétiques et leurs résultats concrets et fructueux sont une manifestation très importante pour l'amélioration future des relations entre l'Union soviétique et les Etats-Unis et représente une contribution tangible à la prévention d'une guerre mondiale et à la préservation de la paix et de la sécurité internationales.

267. Le processus de relâchement des tensions a trouvé sa manifestation la plus visible en Europe. Les résultats fructueux de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe marquent le début d'une ère nouvelle dans ce processus de détente qui est devenu la tendance principale et fondamentale de l'évolution politique du monde actuel. L'Acte final, signé à la Conférence tenue à Helsinki, est un document historique d'une large signification internationale. La République populaire mongole considère les résultats de la Conférence comme une grande victoire pour tous ceux qui n'ont cessé de défendre la consolidation de la paix et de la sécurité internationales; nous y voyons une nouvelle preuve convaincante du succès du programme de paix présenté par l'Union soviétique.

268. L'expérience de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe montre que, si toutes les nations persistent scrupuleusement dans leurs efforts, il est possible de trouver une base commune et des solutions mutuellement acceptables même pour les problèmes les plus difficiles et les plus compliqués. Nous espérons que cette expérience positive de l'Europe servira de stimulant pour la solution de problèmes similaires sur d'autres continents.

269. L'événement le plus important de l'année est certainement la victoire historique des peuples du Viet Nam et du Cambodge, qui a permis l'écroulement de la politique impérialiste d'agression et de support aux régimes anti-populaires des pays d'Indochine.

270. La victoire des mouvements de libération nationale des peuples du Viet Nam, du Cambodge et du Laos a mis fin à un dangereux foyer de tensions dans l'Asie du Sud-Est; elle a modifié de façon substantielle l'équilibre des forces dans cette région en faveur des forces progressistes et pacifistes et a facilité l'amélioration générale de l'atmosphère internationale.

271. La République populaire mongole, qui s'est rangée résolument aux côtés du courageux peuple vietnamien à tous les stades de sa lutte héroïque, apporte son plein appui à la demande d'admission à l'ONU de la République démocratique du Viet Nam et de la République du Sud Viet Nam, car nous considérons qu'ils ont bien gagné un droit inaliénable à être Membres de l'Organisation, à la suite de leur lutte longue et juste pour la paix, la liberté et l'indépendance.

272. L'amélioration de la situation internationale et la victoire historique des peuples d'Indochine ouvrent des perspectives favorables pour la consolidation de la paix en Asie qui, étant donné la politique impérialiste d'agression poursuivie dans les années d'après-guerre, est plus d'une fois devenue le théâtre d'une guerre locale qui menaçait de se transformer en un conflit généralisé. Les intérêts des peuples d'Asie et la cause de la sécurité universelle exigent qu'une paix durable soit établie sur ce continent très vaste et très peuplé. Pour atteindre ce but, il est nécessaire, tout d'abord, d'éliminer tous les foyers de tensions qui existent encore en Asie.

273. Il est évident que si l'on n'élimine pas ou si l'on ne diminue pas tout au moins les menaces de guerre, si l'on ne supprime pas les foyers de conflits et si l'on ne crée pas un système sûr de sécurité pour tous les Etats, il sera impossible de résoudre avec succès les

problèmes dont souffrent tant de pays asiatiques qui cherchent à surmonter leur retard technique, scientifique et économique et à assurer un progrès rapide.

274. Ma délégation estime que, dans ces conditions, la création d'un système de sécurité collective en Asie est devenue une tâche urgente qui s'impose aujourd'hui à nous.

275. La Conférence des pays afro-asiatiques, qui s'est tenue à Bandoung il y a 20 ans déjà, s'était prononcée en faveur d'une transformation de l'Asie en un continent de paix et de coopération. Les principes bien connus de Bandoung, avec d'autres idées et principes fondamentaux, pourraient servir de base à l'établissement de relations pacifiques entre les Etats d'Asie, quelles que soient les différences de leur régime social.

276. Tout en préconisant un renforcement de la paix en Asie, nous n'ignorons nullement la complexité des problèmes qui existent sur ce continent; les difficultés qui s'opposent à la création d'un système de sécurité collective sont causées par des raisons de nature à la fois objective et subjective.

277. Nous savons parfaitement qu'il a fallu presque un quart de siècle pour que les nations européennes puissent se mettre d'accord sur les questions de sécurité et de coopération. Sans aucun doute, en Asie aussi, il faudra un certain temps pour trouver une solution pratique à ce problème d'une importance vitale. C'est justement l'expérience européenne qui nous convainc que ce n'est que grâce aux efforts incessants et conséquents déployés par tous les Etats du continent sans exception qu'il est possible de parvenir aux succès remportés par les nations européennes en ce qui concerne la paix et la sécurité et la coopération et la compréhension mutuelles.

278. Ceux qui cherchent à nier l'importance internationale de l'expérience européenne montrent, par leurs activités, qu'ils sont des adversaires résolus de la détente, qu'ils essaient de s'opposer à tous les efforts des peuples qui veulent créer une base solide de paix et de sécurité internationales, qu'ils cherchent à empêcher ouvertement la réalisation de l'idée de la sécurité collective en Asie, qu'ils s'opposent à la mise en œuvre de mesures constructives visant à limiter la course aux armements et à parvenir au désarmement, en vue de réaliser les ambitions d'hégémonie et d'expansionnisme des superpuissances, en s'unissant aux forces les plus réactionnaires de l'impérialisme.

279. Nous sommes convaincus que des actions collectives en vue de créer un système qui garantirait la sécurité des Etats d'Asie donneraient des résultats. A cet égard, je souligne la nécessité de faire table rase de la désunion et de la méfiance que pendant des siècles les colonisateurs et les réactionnaires ont cultivées en Asie. De la sorte, la normalisation et le développement de contacts bilatéraux et multilatéraux à tous les niveaux entre les Etats d'Asie, qui permettraient un large échange de vues entre tous les pays sur les problèmes de fond, prennent une plus grande signification.

280. La République populaire mongole se déclare en faveur de l'extension et de l'approfondissement de ces contacts, en vue de rechercher les moyens d'assurer la sécurité de l'Asie sur une base collective, avec la participation de tous les Etats du continent.

281. A notre avis, l'Organisation des Nations Unies, organisation globale de sécurité collective, doit réellement contribuer à l'instauration d'une paix durable en Asie.

282. La délégation mongole ne peut manquer d'exprimer son inquiétude devant la situation toujours explosive qui existe au Moyen-Orient, menaçant la paix et la sécurité non seulement en Asie mais dans le monde entier.

283. A notre avis, il faut que les troupes israéliennes se retirent complètement de tous les territoires arabes occupés en 1967, que les droits nationaux légitimes du peuple arabe de Palestine soient sauvegardés, et que l'on crée des conditions garantissant la sécurité de tous les Etats de la région, si l'on veut paver la voie à une juste solution du problème du Moyen-Orient. A notre avis, pour résoudre l'ensemble complexe des problèmes du Moyen-Orient, il faut reconvoquer à une date appropriée la Conférence de paix de Genève, à laquelle les représentants de l'OLP devraient participer au même titre que les autres négociateurs.

284. Nous estimons que les résolutions de la vingt-neuvième session de l'Assemblée générale, qui appuyaient les droits légitimes du peuple arabe de Palestine et reconnaissaient le statut international de l'OLP, doivent permettre de faire justice au peuple arabe de Palestine.

285. Le renforcement de la paix et de la sécurité sur le continent asiatique dépend grandement du règlement positif des problèmes de Corée. La réunification pacifique de la Corée sur une base démocratique, compte pleinement tenu des aspirations nationales du peuple coréen, ne pourra intervenir que si les Etats-Unis évacuent leurs troupes stationnées en Corée du Sud. Cela étant, la délégation de la Mongolie est en faveur de l'adoption du projet de résolution visant à la création de conditions favorables pour transformer l'armistice en une paix durable en Corée et accélérer la réunification indépendante et pacifique de la Corée [*A/10191 et Add.1 à 3*].

286. La situation à Chypre est toujours précaire. A notre avis, le problème de Chypre devrait être résolu conformément aux résolutions bien connues du Conseil de sécurité, sans ingérence de l'extérieur et sur la base du plein respect de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de la République de Chypre.

287. Nous estimons que le processus de la détente serait grandement facilité si d'autres mesures concrètes et efficaces étaient arrêtées pour limiter la course aux armements et accélérer le désarmement. La persistance de la course aux armements est incompatible avec les buts de la détente, et va entièrement à l'encontre du renforcement de la paix et de la sécurité. La détente et le désarmement sont des composantes inséparables du renforcement de la paix et de la sécurité internationales.

288. Il convient de noter que des changements positifs survenus dans le monde facilitent l'adoption de mesures coordonnées en vue de limiter et d'enrayer la course aux armements afin de parvenir à la solution

du problème crucial qui se pose à l'humanité, celui du désarmement général et complet.

289. Grâce aux efforts constructifs des pays socialistes et de beaucoup d'autres Etats épris de paix, qui présentent des propositions concrètes, les négociations sur les problèmes du désarmement prennent aujourd'hui un tour plus positif.

290. Ma délégation note avec satisfaction que, ces dernières années, ces négociations se sont considérablement intensifiées, aussi bien dans le cadre des organes déjà existants que grâce à des conférences et à des entretiens nouveaux.

291. L'une des tâches les plus importantes, pour assurer le désarmement, est de renforcer par tous les moyens possibles l'universalité des traités et accords internationaux actuellement en vigueur sur le désarmement, et notamment du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Nous devrions nous attacher activement à augmenter la force de ces traités en assurant une adhésion universelle à toutes leurs dispositions, et leur stricte mise en œuvre. A cet égard, nous mettons l'accent sur la Déclaration finale de la Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui s'est tenue à Genève, déclaration prévoyant une révision de la mise en œuvre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Les participants à la Conférence ont réaffirmé qu'ils appuyaient vigoureusement le Traité, qu'ils respectaient strictement ses principes et objectifs et s'engageaient à mettre en œuvre plus efficacement ses dispositions. Il est important de noter que la Déclaration adoptée par la Conférence [*A/C.1/1068, annexe I*] définit clairement le rôle que le Traité a été appelé à jouer dans les efforts tentés par la communauté internationale pour enrayer la diffusion des armes nucléaires, freiner la course aux armes nucléaires en prenant des mesures efficaces pour assurer le désarmement nucléaire et une coopération plus large dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire.

292. La République populaire mongole est en faveur de l'établissement de zones dénucléarisées dans différentes parties du monde. Nous nous basons surtout sur le fait que c'est une entreprise étroitement liée aux dispositions du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

293. L'interdiction totale des essais nucléaires est plus urgente que jamais. A notre avis, l'arrêt complet des essais d'armes nucléaires dans tous les milieux, y compris sous terre, nous permettrait de nous rapprocher grandement du désarmement nucléaire. C'est pourquoi la délégation de la République populaire de Mongolie accueille chaleureusement la nouvelle initiative de l'Union soviétique en vue de la conclusion d'un traité sur l'interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires.

294. Les progrès de la science et de la technique ont maintenant atteint un tel niveau que l'on pourrait les mettre au service du développement ou manufacturer de nouveaux types d'armes de destruction massive. Aussi appuyons-nous pleinement la proposition faite par l'Union soviétique de conclure un accord sur l'interdiction du perfectionnement et de la production de nouveaux types et systèmes de destruction massive; c'est une proposition opportune qu'il faut examiner d'urgence. Si l'on pouvait se mettre d'accord pour conclure un tel instrument international, on aurait fait une contribution concrète à la cause de la paix, en enrayant la course aux armements et en complétant la détente politique par une détente militaire.

295. La délégation de la République populaire mongole attache une importance particulière aux projets de convention identiques sur l'interdiction d'utiliser des techniques de modification de l'environnement à des fins militaires ou toutes autres fins hostiles, qui ont été présentés le 21 août dernier par l'Union soviétique et les Etats-Unis au Comité du désarmement [*A/10027, annexe II, sect. 24 et 25*]. Nous estimons que ces projets de convention qui sont une manifestation concrète de coopération effective entre les deux grandes puissances sont également une mesure pratique importante qui doit favoriser la limitation de la course aux armements.

296. Nous pensons que la participation de tous les pays du monde, et en tout premier lieu de toutes les puissances et Etats nucléaires dotés d'un potentiel militaire considérable, dans les efforts effectués pour limiter la course aux armements est une condition préalable nécessaire à l'élaboration de mesures efficaces et radicales dans le domaine du désarmement.

297. Le Gouvernement de la République populaire mongole appuie activement l'idée de la convocation d'une conférence mondiale du désarmement et il souhaite une préparation pratique immédiate de la conférence, ce qui, selon nous, donnerait une impulsion considérable qui unirait et intensifierait les efforts déployés par les Etats pour trouver de nouvelles solutions aux divers problèmes du désarmement.

298. La mise en œuvre de la résolution de la vingt-huitième session de l'Assemblée générale sur la réduction de 10 p. 100 des budgets militaires des Etats membres permanents du Conseil de sécurité et l'utilisation d'une partie des fonds ainsi épargnés pour l'aide aux pays en développement [*résolution 3093 (XXVIII)*] pourrait favoriser une normalisation de la situation internationale.

299. Depuis la dernière session de l'Assemblée générale, de nombreux événements importants se sont produits dans le domaine de la décolonisation.

300. Ma délégation se réjouit de la naissance de nouveaux Etats indépendants, le Mozambique, le Cap-Vert, Sao Tomé-et-Principe, et félicite les représentants de ces Etats pour leur admission à l'ONU. Nous estimons qu'avec l'achèvement définitif de la décolonisation, disparaîtrait un des dangereux foyers de tension dans les relations internationales.

301. Il faut insister sur le fait qu'il existe encore dans le sud de l'Afrique des forteresses du racisme où la population autochtone vit sous le régime de l'*apartheid* qui a été résolument condamné par l'ONU en tant que crime contre l'humanité.

302. La République populaire mongole est en faveur de la mise en œuvre intégrale de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux dont nous commémorons aujourd'hui le quinzième anniversaire, et pour la mise en œuvre stricte des résolutions et conventions sur la décolonisation et l'élimination de la discrimination raciale.

303. Nous pensons que le Programme d'action et les recommandations concrètes mises au point dans de nombreuses instances autorisées d'Afrique et des pays non alignés et par le Congrès mondial des forces de la paix qui s'est tenu à Moscou sont d'une importance particulière pour la cause de la décolonisation complète et l'élimination de la discrimination raciale.

304. Les répressions brutales auxquelles se libre la junte fasciste au Chili contre les patriotes chiliens et les forces démocratiques et progressistes de ce pays continuent à soulever une profonde indignation et de vives protestations de l'opinion publique mondiale. La République populaire mongole condamne résolument les grossières violations des droits de l'homme et des libertés démocratiques au Chili. Nous exigeons que la junte chilienne mette un terme à ces répressions sanglantes et qu'elle relâche immédiatement le sénateur Luis Corvalán et d'autres patriotes chiliens.

305. La détente crée des conditions favorables au développement d'une coopération économique mutuellement avantageuse entre Etats à systèmes sociaux différents. A son tour, le développement de relations économiques internationales justes et mutuellement avantageuses constitue une base matérielle solide pour favoriser la normalisation du climat international et promouvoir une atmosphère de confiance mutuelle entre les nations.

306. Dans les documents finals de la sixième et de la septième sessions extraordinaires et dans les résolutions de la vingt-neuvième session de l'Assemblée générale l'étroite corrélation qui existe entre les problèmes politiques et les problèmes économiques a été clairement formulée.

307. La détérioration des conditions économiques des pays en développement qui est la conséquence immédiate des politiques commerciales et économiques discriminatoires des puissances impérialistes rend urgente la restructuration des relations économiques internationales en vue d'assurer une coopération véritablement égale et mutuellement avantageuse entre les Etats.

308. A ce propos, ma délégation est en faveur de la mise en œuvre logique des principes fondamentaux contenus dans la Déclaration concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international et la Charte des droits et devoirs économiques des Etats qui s'harmonisera avec les intérêts de tous les Etats par-dessus tout des pays en développement.

309. Comme on le sait, la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer poursuit encore ses délibérations. La République populaire mongole étant un pays sans littoral a un intérêt particulier à ce qu'une juste solution soit trouvée aux problèmes visant à une réalisation plus complète des droits essentiels des pays sans littoral pour ce qui est du libre accès à la mer et aux fonds marins internationaux. En même temps, il faut tenir compte d'une manière égale des intérêts des Etats côtiers et des Etats sans littoral.

310. Le rôle positif joué par l'ONU pour empêcher une guerre mondiale, sa contribution précieuse au renforcement de la paix et de la sécurité internationales se sont avérés être les réalisations majeures de ses 30 années d'activité. Ceci démontre une fois encore la vitalité de la Charte des Nations Unies qui a bien supporté l'épreuve du temps. Aujourd'hui, la Charte continue de répondre, dans sa forme actuelle, aux besoins du jour et à servir la cause de la paix universelle et de la sécurité internationale, et notamment à répondre à la nécessité d'encourager le processus de détente. Elle contribue également au renforcement des relations amicales et au développement d'une coopération mutuellement avantageuse entre les Etats.

311. Le Gouvernement de la République populaire mongole estime que, dans les circonstances actuelles, l'objectif essentiel des Etats Membres de l'ONU devrait consister à s'acquitter strictement de leurs obligations en vertu de la Charte. La République populaire de Mongolie continuera à déployer des efforts pour renforcer le rôle et l'efficacité de l'ONU sur la base d'une stricte observation de sa Charte et pour développer l'utilisation des vastes possibilités que celle-ci renferme.

312. La détente dans les tensions internationales rehausse encore le prestige et le rôle des Nations Unies et leur assigne de nouvelles responsabilités pour ce qui est du développement et de la consolidation de toutes les tendances positives du monde afin de les rendre durables et irréversibles.

313. La délégation mongole espère qu'une coopération constructive et fructueuse entre les Etats Membres des Nations Unies, la concrétisation des dispositions de la Charte et la mise en œuvre de nombreuses décisions positives adoptées par l'Assemblée générale renforceront encore davantage l'efficacité des Nations Unies et leur autorité dans les affaires internationales, dans l'intérêt bien compris de tous les peuples du monde.

La séance est levée à 19 h 20.

NOTES

[1] *Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-septième session, Supplément n° 27*, annexe I.

[2] Adoptée par le Conseil des ministres de l'Organisation de l'unité africaine à sa neuvième session extraordinaire, tenue du 7 au 10 avril 1975.

[3] Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 858, n° 12308.

[4] Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-cinquième session, Séances plénières*, 1881e séance, par. 142, 144 et 145.